APAJH Aude

Projet d'établissement

2020 - 2024

IME Louis Signoles

Route de Marcorignan – 11100 NARBONNE

04 68 42 51 00 - Fax : 04 68 42 51 01

centre.signoles@apajh11.fr

www.apajh11.fr

Préambule

Nom de la structure	IME Louis SIGNOLES
Adresse de la structure	Route de Marcorignan 11100 Narbonne
Coordonnées téléphonique	04.68.42.51.00
Adresse électronique	Centre.signoles@apajh11.fr
Nom du directeur	Luc POUZET
Type de structure	Institut Médico Educatif
Capacité et modalités d'accueil	45 places (25 semi-internat et 20 internat)
Numéro FINESS	110 004 652
Date de création	4 janvier 1967
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Éducation Générale Professionnelle et Soins Spécialisés Enfants Handicapés du 03/01/2017
Organisme gestionnaire	APAJH Aude

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le 3 juin 2019
Projet approuvé le 27 janvier 2020 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Aude.

Introduction **4**

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS **5**

1. Valeurs associatives **6**

2. Textes d'orientation de la Fédération **7**

3. Une organisation associative **8**

4. Présentation générale de l'établissement ou du service **10**

4.1 Historique de l'établissement ou du service *10*

4.2 La situation géographique *10*

2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS **12**

1. Les missions légales et règlementaires de la structure **13**

2. Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux **13**

3. Les personnes accompagnées : leurs besoins spécifiques **14**

3.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées *14*

3.2 L'évolution du public accompagné *15*

3.3 Les besoins des personnes accompagnées *15*

4. Les objectifs d'accompagnement ***16***

5. Les prestations **18**

6. Partenariats, Stratégie d'ouverture **25**

7. Modalités d'évaluation du projet d'établissement ou de service **27**

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS **28**

1. L'accueil et l'admission **29**

2. La personnalisation de l'accompagnement et la coordination des parcours **32**

3. La modularité et la souplesse dans les modes d'accompagnement **34**

4. Les fins d'accompagnement **35**

5. Expression et participation collectives des personnes accompagnées **36**

6. La garantie des droits **37**

4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT **39**

1. Les ressources humaines **40**

1.1 Structure humaine et organisationnelle *40*

1.1.1 Organigramme 40

1.1.2 Tableau fonctionnel des services 41

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation 43

1.2 Gestion des ressources humaines *45*

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés 45

1.2.2 Gestion des compétences 46

1.2.3 Dialogue social 47

2. La démarche qualité et sécurité **48**

2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement *48*

2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques *48*

2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance *50*

3. Les fonctions logistiques **51**

4. La gestion des données des personnes accompagnées **53**

5ème Partie : PERSPECTIVES A 5 ANS **54**

Introduction

L'article L 311-8 du code de l'action sociale et des familles stipule :

"Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement"

Le Projet d'Établissement (PE) n'est qu'un outil, mais il est l'outil principal qui permet de donner sens aux pratiques, d'en identifier le cadre organisationnel, et d'en rappeler la finalité : répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées.

Il s'agit de « dire ce que l'on fait » pour « faire ce que l'on dit ».

Les professionnels de l'IME Louis SIGNOLES se sont beaucoup investis pour atteindre cet objectif. Le travail a débuté en mai 2018, aidé par le CREAI Occitanie qui a coordonné les réflexions et analyses sur les quatre IME de l'APAJH, entrés concomitamment dans la démarche d'élaboration du PE.

Des groupes de travail transversaux aux IME, puis internes à chacun d'entre eux se sont déroulés jusqu'en février 2019. Un comité de pilotage transversal, composé des cadres des quatre établissements, s'est chargé de coordonner l'avancée des travaux.

Les enfants, adolescents, jeunes adultes et parents représentant leurs pairs au Conseil de la Vie Sociale ont suivi eux aussi l'avancée des travaux, au gré de chaque réunion trimestrielle. Les perspectives d'évolution leur ont été présentées au fur et à mesure de leur conception et leurs suggestions et propositions d'amélioration ont été prises en compte. Ils ont ensuite eu le document final en lecture (accompagnée pour les moins lecteurs) avant d'être invités à en faire leurs commentaires lors de la réunion du CVS de juin 2019. L'ensemble de ces commentaires a été pris en compte pour la finalisation de l'écriture.

Le document a ensuite été présenté au service qualité associatif pour avis technique puis au Directeur Général pour avis.

Enfin, il a été présenté au bureau et le Conseil d'Administration de l'APAJH Aude a validé le document lors de sa séance du 27 janvier 2020.

Les cinq prochaines années verront la mise en œuvre des actions ici décrites, ainsi que la mise en place des perspectives avancées, mais aussi de nouvelles, au gré de notre chemin, car l'amélioration de la qualité de notre accompagnement au bénéfice des enfants, adolescents et jeunes adultes que nous accueillons se veut permanente, et empreinte de créativité et de rigueur.

Un comité de suivi et d'évaluation, composé d'un représentant par service et animé par la Direction, sera en charge de cette mission, en lien avec l'ensemble des professionnels.

Nous espérons que ce projet d'établissement vous apportera toutes les informations utiles, afin que l'IME Louis SIGNOLES n'ait plus de secret pour vous et nous vous en souhaitons bonne lecture.

Le Personnel et la Direction de l'IME.

1e partie :
Identité et valeurs

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. VALEURS ASSOCIATIVES

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

La Fédération APAJH en chiffres : La Fédération intervient à trois niveaux complémentaires, au niveau fédéral, au niveau local par le biais de ses associations départementales, au niveau européen en tant que membre fondateur du Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE).
Ainsi, la Fédération APAJH fédère 91 associations départementales implantées sur toute la France. La Fédération APAJH ainsi que ses associations départementales gèrent plus de 600 établissements et services, accueillent plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploient plus de 14 000 personnes.

L'APAJH Aude est une association membre de la Fédération APAJH.
Sa création remonte à 1965, date de l'ouverture de l'IME Robert Séguy de Pépieux, qui a été le premier établissement en France géré par l'APAJH.

Laïcité, citoyenneté et solidarité sont les principes qui animent l'APAJH Aude, en référence aux Droits de l'enfant, des Droits de l'homme, ainsi qu'au respect des religions, de la philosophie et de la position sociale de chacun.
Sa volonté est d'ouvrir l'adulte et l'enfant au monde d'aujourd'hui.

Ces principes et ces valeurs sont centrés sur la personne en situation de handicap, dont la primauté est sans cesse affirmée dans une société démocratique :

- Le handicap concerne et implique la société tout entière
- L'engagement des militants APAJH est un engagement citoyen et solidaire
- La personne doit avoir le plein accès à tous ses droits avec tous
- L'accompagnement ou la compensation sont de la plus grande qualité.

La personne en situation de handicap prend toute sa place dans la société dont elle est un citoyen aux côtés des autres, selon les principes républicains : liberté, égalité, fraternité et laïcité. Elle participe à la vie de la Cité, avec tous les droits d'un citoyen à part entière.

L'APAJH Aude est, comme la Fédération APAJH, « tout handicap », y compris les handicaps nouveaux ou rares. Elle agit partout sur le territoire départemental, au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Cette action passe par la défense du droit à compensation, les démarches inclusives (« accès à tout pour tous et avec tous »), la solidarité nationale.

Les enjeux éthiques découlant de ces valeurs méritent d'être mis en exergue :

- La personne doit être considérée avec une égale dignité et une égale citoyenneté.
- Seule une attitude bienveillante est recevable à l'égard de la personne
- La liberté entendue comme la libération des contraintes du handicap et développement de l'autonomie, avec comme garantie le choix de vie
- L'égalité conçue comme le respect des différences assurant à chacun sa place dans la société
- La fraternité vécue comme la solidarité de tous dans une relation de citoyen à citoyen

Et cet engagement, pour un projet de vie de la personne en situation de handicap, est laïque ; il est fondé sur l'affirmation, dans toute réalité humaine et sociale, du caractère universel et positif de la différence, sur la liberté de pensée de chacun, sur le respect de la sphère publique et privée pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour les familles, les adhérents, les militants et les professionnels, comme aussi pour toute la société.

Avec ses valeurs humanistes, républicaines et laïques, l'APAJH Aude, par son projet associatif, par les actions organisées qui en découlent, construit un « vivre ensemble » raisonné, volontariste dans une société inclusive qu'il convient sans cesse de développer et d'affermir.

2. TEXTES D'ORIENTATION DE LA FEDERATION

L'IME Louis SIGNOLES s'appuie sur les textes fondateurs de la fédération APAJH et notamment :

✓ Le Projet associatif 2018-2023 Narbonne 2018

✓ La société inclusive

✓ Les 10 engagements

A l'origine de ce texte, la mobilisation du gouvernement autour de deux enjeux : la garantie d'un accompagnement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap et la lutte contre les ruptures de parcours. Dans ce cadre, il a lancé un dispositif « une réponse accompagnée pour tous », qui s'appuie sur le rapport Piveteau « Zéro Sans Solution » et sur une mission confiée à Marie-Sophie Desaulle.

La Fédération APAJH s'est pleinement inscrite dans cette démarche au service de la construction d'une société inclusive. Les 10 engagements sont une feuille de route pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous.

L'établissement s'inscrit pleinement dans les engagements de l'APAJH et en développera les actions à son niveau, dans ce projet d'établissement.

3. UNE ORGANISATION ASSOCIATIVE

L'APAJH Aude, sous le contrôle des services de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Aude, assure la gestion et la direction d'établissements et services ainsi qu'un siège social répartis sur l'ensemble du territoire audois:

- C.M.P.P: Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- I.M.E: Institut Médico Educatif
- I.T.E.P: Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- E.S.A.T: Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- E.A: Entreprise Adaptée
- S.E.S.S.A.D: Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
- Foyer d'hébergement
- Foyer de vie
- S.A.V.S: Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- S.A.M.S.A.H: Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés
- UEMA: Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
- 1 Siège social

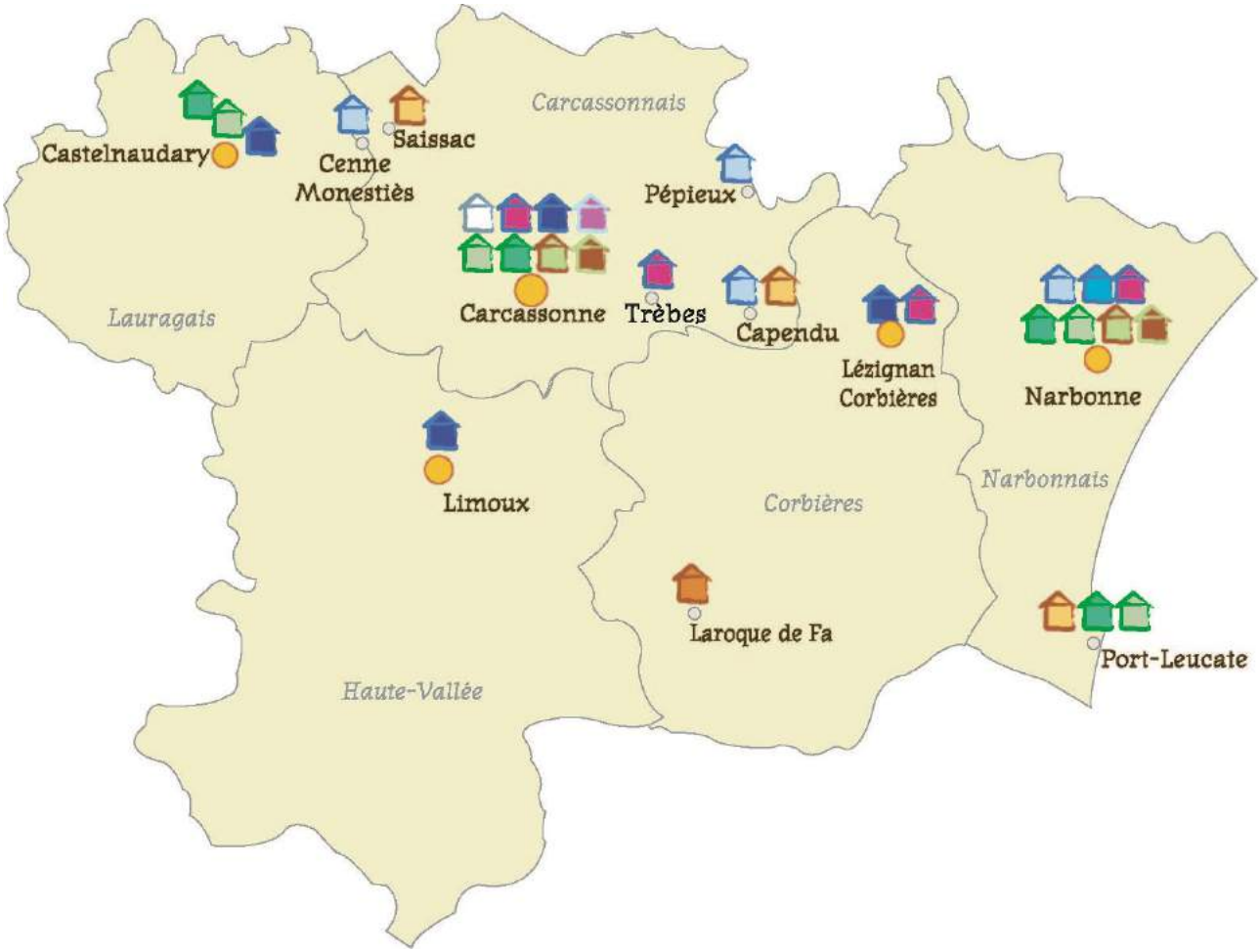

Une équipe de **plus de 500 professionnels** accompagnent les personnes en situation de handicap dans ces différentes structures.

Trois grands pôles territoriaux cohabitent afin de faciliter les parcours de vie:

- Le pôle enfance
- Le pôle travail
- Le pôle Habitat Vie sociale

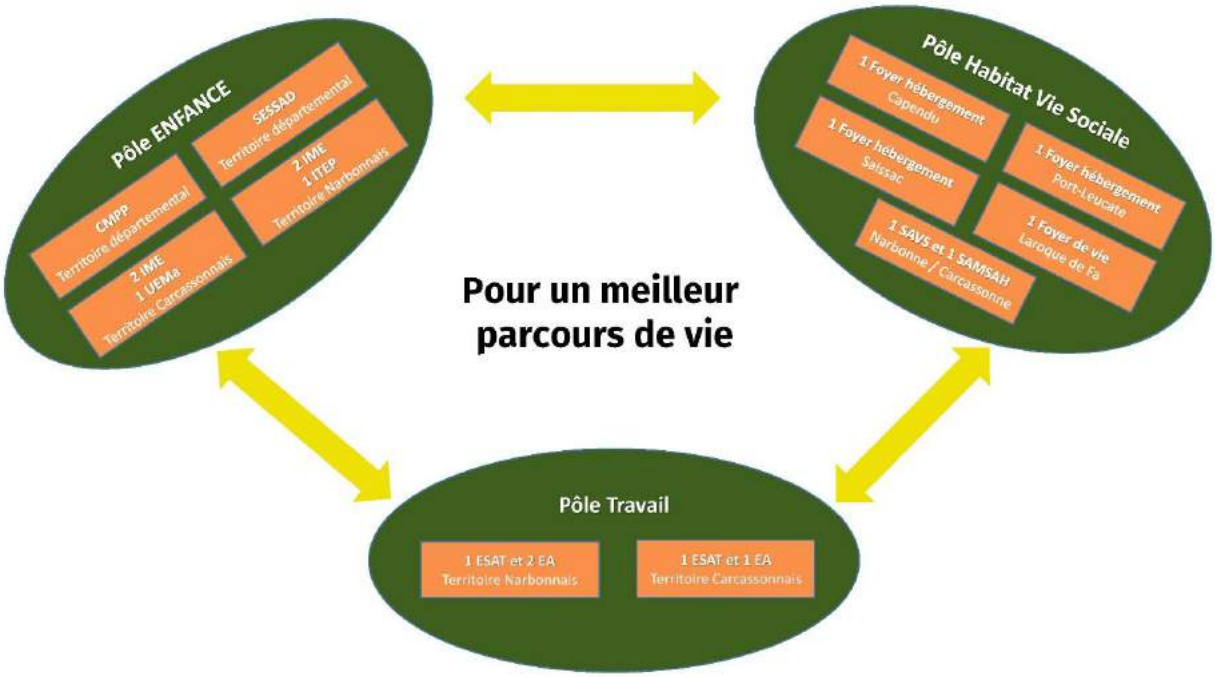

4.1 Historique de l'établissement

L'IMPro Louis Signoles ouvre ses portes le 4 janvier 1967 et, grâce au support de communication que constitue à l'époque l'Association des Combattants et Prisonniers de Guerre, association fondatrice, il s'installe dans un système de relations avec de nombreux organismes privés et publics, professionnels et sociaux du département.

Les dix premières années de fonctionnement sont placées sous le signe de la collectivité, de la participation des individus, jeunes et adultes, à une œuvre commune nécessaire : la remise en état et la construction de bâtiments.

A l'ouverture, l'établissement bénéficie d'un agrément pour l'accueil, en internat, de 60 enfants, adolescents et jeunes adultes *« Déficients intellectuels moyens présentant des troubles associés, âgés de 14 à 17 ans, de sexe masculin ».*
En 1992, il accueille *« 100 jeunes garçons, âgés de 12 à 20 ans, présentant des troubles de la personnalité se traduisant par des difficultés relationnelles, socio-affectives, instrumentales, intellectuelles ou d'adaptation sociale, dans le but d'entreprendre, sous contrôle médical, une prise en charge psychothérapique, une préformation ou une formation professionnelle et sociale dans la perspective d'une intégration sociale »*.

Depuis, les agréments ont régulièrement évolué afin d'intégrer la mixité, modifier les tranches d'âge, dissocier les populations IME et ITEP regroupées jusqu'alors, et enfin créer un SESSAD.

C'est en 2003, que l'Association Elan, devenue par la suite APAJH Aude, accepte la gestion de l'IME Louis Signoles.
A ce jour, l'Etablissement est agréé pour recevoir *45 garçons et filles déficients intellectuels, moyens ou légers, avec ou sans troubles associés, répartis en 20 places d'internat pour la tranche 12/20 ans et 25 places de semi-internat pour la tranche 6/20 ans.*

4.2 La situation géographique

L'IME Louis Signoles est situé sur la route de Marcorignan (D607), dans un cadre rural à quatre kilomètres au nord de Narbonne.
La proximité directe et immédiate de la ville de Narbonne permet l'utilisation de toutes les ressources urbaines publiques, administratives, commerciales, culturelles et sportives ainsi que les services de transport. Une ligne de bus dessert le site.

L'établissement participe ainsi à l'échange économique avec la ville et inclut aisément ses activités éducatives et sociales dans le tissu narbonnais.

Ses partenariats et coopérations associatifs, sportifs et culturels s'étalent du centre-ville jusqu'à la grande couronne narbonnaise (cf liste des partenaires page 28).

Le site offre l'avantage d'un espace conséquent, d'un seul tenant, dans un parc calme et protégé. Il comprend des unités d'hébergement et de restauration, des unités pédagogiques, éducatives, techniques, médicales et paramédicales.

Son cadre architecturale et son espace naturel offrent un contexte favorable pour la mise en œuvre d'activités transversales pour accompagner les usagers dans leur épanouissement et développer leurs potentialités sociales et préprofessionnelles.

2e partie :
Missions, besoins, objectifs et prestations

2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

L'IME de Narbonne est habilité pour accueillir des enfants/jeunes de 6 à 20 ans, présentant une déficience légère ou moyenne, avec ou sans troubles associés, pour une capacité de 45 places, répartis en 25 places de semi-internat et 20 places d'internat pour la tranche 12-20 ans.

Il est régi par l'article D312-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) spécifique aux IME qui précise leurs missions :

« L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis.

Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

Cet accompagnement peut concerner les enfants adolescents aux différents stades de l'éducation précoce et, selon leur niveau d'acquisition, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire et technique. Les missions de l'établissement ou du service comprennent :

1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;

2° Les soins et les rééducations ;

3° La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap ;

4° L'établissement d'un projet personnalisé d'accompagnement prévoyant :

a) Un enseignement pédagogique et technique permettant à chaque enfant de réaliser, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires à leur vie d'adulte et à leur insertion;

b) Des actions éducatives et thérapeutiques tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la socialisation. »

L'orientation en IME est notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) de la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH).

2. LES ORIENTATIONS DES SCHEMAS D'ORGANISATION ET DES PLANS NATIONAUX

Le Projet Régional de Santé 2018-2022 de l'ARS Occitanie décline :

LES ORIENTATIONS NATIONALES ET LEUR DÉCLINAISON RÉGIONALE :

De nombreuses évolutions du cadre législatif sont intervenues en 2016 et sont en cours de déclinaison au niveau régional :
– la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (article 89 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé) ;
– la stratégie quinquennale de transformation de l'offre médico-sociale comprenant quatre volets (habitat inclusif, aide aux aidants, plan polyhandicap et plan handicap psychique) ;

– la mise en œuvre du « dispositif ITEP » (article 91 de la loi du 26 janvier de modernisation de notre système de santé) ;
– la généralisation des CPOM pour les ESMS (article 75 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016) ;
– la mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné (décret du 27 décembre 2016).

Le plan autisme fait l'objet d'un pilotage régional spécifique.

La mise en œuvre du principe d'inclusion respectera chacun sans dogmatisme et assurera le libre choix et le respect de la dignité, en reposant sur une gradation des interventions et des solutions pour les personnes en situation de handicap.

Objectifs :

Trois indicateurs ont été définis comme prioritaires, dans le cadre du suivi national de l'évolution de l'offre médico-sociale (note complémentaire à l'instruction n°2016-154 du 21 octobre 2016), avec des cibles identiques pour l'ensemble des régions.
Ils visent au terme du PRS à :

- réduire le nombre d'adultes en établissements pour enfants au titre de « l'amendement Creton » ; l'objectif national est la réduction de 20% par an de ce nombre,

L'IME Louis Signoles s'efforcera à atteindre cet objectif par des coopérations accentuées avec le secteur adulte du département et des départements limitrophes.

- augmenter le taux de scolarisation à l'école des enfants accompagnés en établissements spécialisés ; ce taux devra atteindre 50% en 2020 et 80% en 2022,

L'établissement poursuivra son inscription dans cette démarche en favorisant la scolarité partagée de façon individuelle et en externalisant ses unités d'enseignement dans les établissements scolaires narbonnais.

- développer la part des services proposant un accompagnement dans le milieu ordinaire dans l'offre médico-sociale ; l'objectif est d'atteindre 50 %.

L'IME s'inscrit dans cet objectif, en déployant des perspectives d'évolution conformes dans ce projet d'établissement, inscrites parallèlement dans les objectifs du CPOM en cours de négociation.

3. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

3.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Caractéristiques et évolution des publics accueillis :

L'IME est destiné principalement à des jeunes qui ne peuvent pas développer leur potentiel en scolarité ordinaire, car moins adaptée à leur situation et leurs besoins spécifiques.

Nous accueillons un assez large public, hétérogène et multidimensionnel : déficience intellectuelle bien entendu, mais avec des troubles associés divers :

- troubles du comportement,
- handicap psychique,
- maladies neurologiques (ex : épilepsie)

Concernant les jeunes ayant un trouble autistique, nous sommes limités pour proposer des modalités pleinement adaptées à leurs besoins,
De même, lorsque la déficience est particulièrement lourde.

3.2 L'évolution du public accompagné

En matière de provenance, sur le Narbonnais, notre IME est plus particulièrement spécialisé dans l'accueil des enfants et adolescents qui arrivent de SESSAD ou d'ULIS (Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire), notamment à la fin du collège.
Ainsi, ces adolescents, qui arrivent à l'établissement autour de l'âge de 14-15 ans, n'ont souvent pas pu développer certaines capacités en matière d'autonomie, de participation sociale ou de santé psychique ou somatique.
Pour ces adolescents, le besoin principal et prioritaire réside dans la dimension préprofessionnelle pour la majorité d'entre eux.

En matière d'âges, les Rapports d'Activité de 2017 et de 2018 font apparaître une grande majorité d'adolescents et jeunes adultes de 15 à 20 ans (4 à 10 de plus de 20 ans) et Seulement 7 ou 8 enfants de moins de 14 ans.

Le nombre de jeunes adultes bénéficiant d'un amendement CRETON dépend des places disponibles en établissement de type Foyer de Vie, Accueil de Jour de type Occupationnel et Foyer d'Accueil Médicalisé.
L'équipe pluridisciplinaire s'efforce de préparer les demandes d'orientation MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis, au plus tôt dans leur parcours, mais le manque de place demeure un frein à leur départ.

Il y a une plus grande proportion de garçons sur l'IME Louis Signoles en raison essentiellement de l'absence de mixité au sein de l'internat.

Il paraît aujourd'hui nécessaire de mettre en place la mixité pour l'internat car elle contribuerait à l'équilibre de l'établissement et répondrait aux attentes des enfants, adolescents et jeunes adultes et des familles.
Nous avons fait le choix stratégique, de réserver des places d'internat pour des filles à compter de la rentrée 2018-2019 afin de pouvoir accueillir 5 filles en internat dès la rentrée 2019-2020 ce qui explique un changement momentané de la répartition par régime d'accueil fin 2018 (Interne et Demi Interne).
En effet un foyer de 5 places pourra permettre à l'IME Louis Signoles d'être conforme à l'agrément qui stipule la « Mixité » et de répondre aux demandes récurrentes des représentants des familles dans le cadre des CVS (Conseil de la Vie Sociale) depuis 3 ans.

3.3 Les besoins des personnes accompagnées

Bien que la prise en charge soit individualisée pour chacun des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis, de façon générale, leurs besoins peuvent être recensés par thèmes :

- ***SANTE***[1]

-Besoins en matière de fonction mentale et de santé psychique : entretiens avec la psychologue et/ou le pédopsychiatre de l'établissement, soutien aux familles.

-Besoins en matière de santé somatique et de rééducation: suivi infirmier en lien avec les familles, séances d'orthophonie et /ou psychomotricité. Sensibilisation à l'hygiène alimentaire, dentaire, activités sportives. Information et prévention en terme de vie affective et sexuelle, de drogues…

[1] RBPP « L'accompagnement à la santé de la personne handicapée »

- ***AUTONOMIE***[2]

-Besoin d'accompagnement à l'autonomie : hygiène, transports en commun, ouverture sur l'extérieur, gestion des affaires personnelles, actes du quotidien, …

-Besoin d'accompagnement dans la relation à l'autre : acquisitions des codes sociaux, habiletés sociales, information et prévention en terme de vie affective et sexuelle …

- ***PARTICIPATION SOCIALE***[3]

-Besoin de préparation à la vie professionnelle : aux travers des ateliers techniques, des partenariats avec des structures adultes, visites et mises en stage (en milieu ordinaire et protégé).

-Besoin d'être accompagné dans les démarches administratives (dossier MDPH, accès aux droits sociaux, mesure de protection pour majeur vulnérable, séjours adaptés…). Accompagnement et connaissance des administrations, activités citoyennes…

-Maintien et poursuite des acquis scolaires : CFG (Certificat de Formation Générale), ASSR1 et 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière), divers projets pédagogiques et possibilité de suivi CFAS (Centre de Formation d'apprentissage Spécialisé).

-Besoin d'être accompagné pour accéder à un épanouissement personnel : atelier estime de soi, groupes d'expression, vie relationnelle et affective, activités du mercredi (« Arts Plastiques », « Cirque », « Confection », « Mosaïque », « Equitation », « Découverte et Culture », « Sport Adapté » inter établissements…)

4. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Utilité sociale pour les enfants et adolescents accueillis

Au sein de l'IME, l'enfant ou l'adolescent peut vivre sa vie « d'élève » dans un climat de sérénité, de sécurité et de bien-être, lui permettant d'éviter certaines souffrances potentielles par rapport à sa scolarité et sa vie quotidienne en milieu ordinaire.
Il trouve au sein de l'IME des professionnels disponibles et à l'écoute des adaptations qui lui sont nécessaires. L'arrivée sur l'établissement lui permet de se poser dans un cadre favorable à l'apaisement qui devient une ressource pour l'enfant.

Les professionnels de l'établissement lui garantissent une approche en équipe pluri professionnelle cohérente et une personnalisation–individualisation de son accompagnement qui permet de travailler sur la globalité de sa situation d'enfant/adolescent, au-delà de la dimension scolaire.
Par exemple, son rythme personnel est respecté avec des emplois du temps personnalisés selon les besoins en matière de santé, d'autonomie et de participation sociale.
En complément de cette individualisation, la place du collectif « entre pairs » permet des échanges entre enfants, adolescents et jeunes adultes.
Un des objectifs visés consiste à permettre à ces enfants, adolescents et jeunes adultes d'acquérir (et/ou de se découvrir) des capacités, compétences, et habilités de différentes natures : scolaires, techniques, éducatives et sociales.

L'accueil à l'IME permet de penser l'inclusion (sociale, scolaire et professionnelle) autrement.

[2] RBPP « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement »
[3] RBPP « Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale relevant de l'Art.312-1 du CASF »

Par exemple, par le fait de favoriser l'accès à des activités de participation sociale à l'extérieur, qui n'aurait pas été possible sans l'appui de l'IME.
L'accueil en IME leur permet également de développer des relations sociales entre pairs, avec d'autres enfants, adolescents et jeunes adultes de leur classe d'âge.
Le temps de passage en IME permet en outre de préparer et d'accompagner la sortie d'IME vers la vie adulte, et vers les dispositifs les plus adaptés à la situation de chaque jeune.

Parmi les modalités mise en place favorisant cette inclusion : l'accueil temporaire en lien avec les ULIS, l'hébergement séquentiel qui permet de préparer la suite, et le développement de modalités d'hébergement complémentaires, comme par exemple la création d'un foyer « Autonomie » constitué de studios.

Par ailleurs, un angle « préprofessionnel » a été particulièrement développé par notre établissement : Un atelier « Travaux Manuels/ Menuiserie » de découverte pour les jeunes adolescents, quatre ateliers préprofessionnels « Métiers du Bâtiment », « Horticulture / Entretien des Espaces Verts », « Cuisine / Restauration », « Entretien des Locaux et Blanchisserie » qui vont permettre la découverte de différentes pratiques professionnelles et une spécialisation pour les adolescents et jeunes adultes qui se préparent à leur orientation de vie d'adulte.

Utilité sociale du point de vue des familles

L'entrée en IME permet de mettre en place, au-delà de l'aide aux démarches liées à la situation de handicap de leur enfant, lorsque cela est nécessaire, un soutien, voire une guidance parental(e), en lien avec leur acceptation et accompagnement du handicap de leur enfant peut être entrepris.
Cet accueil à l'IME permet à leur enfant de bénéficier de certains accompagnements, ou activités extra-scolaires, auxquels ils n'auraient pas forcément accès par ailleurs.
L'accueil en IME les rassure par rapport à l'avenir de leur enfant, par la préparation à la vie adulte.
Le développement des acquis des enfants, adolescents et jeunes adultes permet aux parents de changer de regard sur leur propre enfant, en incluant et valorisant ses capacités.

Utilité sociale pour le territoire

Le territoire narbonnais couvre l'extrême est du département avec les frontières méditerranéennes de l'Hérault au nord et des Pyrénées Orientales au sud. L'IME Louis Signoles est le seul à proposer dans ce secteur géographique un accompagnement en établissement pour les 6-20 ans en situation de handicap mental moyen/léger. L'AFDAIM couvre dans le même secteur le handicap moyen/profond.

Pour certains enfants du sud-ouest de l'Hérault, notre IME est la solution permettant la meilleure proximité géographique.

Ainsi, les 45 places proposées sont occupées et la liste d'attente en compte minimum autant (50 à mi-2019).

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- **Maintenir la santé et développer les capacités fonctionnelles**
- **Développer l'autonomie**
- **Développer les capacités cognitives et d'adaptation**
- **Accompagner à la participation sociale**
- **Préparer à exercer ses rôles sociaux**
- **Préparer à une vie professionnelle**
- **Associer – impliquer et apporter soutien à la famille et/ou aux partenaires sociaux dans cette préparation socioprofessionnelle.**

5. LES PRESTATIONS

Le projet SERAFIN-PH (Services et Etablissements: Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées), qui a été lancé en janvier 2015 par la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, vise à réformer le mode de tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap, selon des modalités renouvelées. Une tarification qui permet de prendre en compte les besoins des personnes, les réponses apportées, tout en facilitant leur parcours : telle est l'ambition assignée au projet SERAFIN-PH.

Il s'agira à terme de proposer un référentiel tarifaire, pour doter les établissements et services médico-sociaux de l'allocation de ressources.

Cette démarche veut répondre à une logique d'équité, de promotion des parcours, de souplesse et plus globalement d'amélioration des modalités de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le référentiel tarifaire, est constitué de « blocs » présentant :

- Une description des besoins des personnes accompagnées,
- Une description des prestations mises en œuvre pour répondre à ces besoins (mise en place de deux nomenclatures -besoins et prestations, qui permettront à tous d'utiliser un langage commun),
- Une objectivation des ressources allouées en fonction des prestations servies au regard des besoins des personnes.

Nous avons fait le choix de décliner les différentes prestations proposées à l'IME selon la nomenclature SERAFIN-PH afin d'anticiper cette évolution du secteur médico-social.

Le tableau qui suit présente les essentielles, un tableau de toutes les prestations figure en annexe 5.

Les besoins sont numérotés selon la référence à la nomenclature SERAFIN-PH.

PRESTATIONS DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS FONCTIONNELLES

Soins somatiques et psychiques

(Prévention – Soins – Psychologue – Pharmacie)

Principaux besoins repérés	Objectifs	Prestations
1.1.1 **Besoin d'être en bonne santé** **1.1.1.1** **Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux** **1.1.1.10** **Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé**	**Veiller à la pertinence et à la continuité du parcours de soin de l'enfant en lien avec ses parents** **Prendre en compte plus particulièrement la santé mentale du jeune accueilli** **Prévoir des activités sportives adaptées aux situations individuelles**	Création et suivi d'un dossier médical de l'enfant accueilli. Contrôle et suivi de sa santé. Suivi des prescriptions médicales (dont Pédopsychiatre en interne) Prescriptions, orientation et suivi par un pédopsychiatrique interne Bilan psychométriques et projectifs et entretiens cliniques et psychothérapie avec psychologue Du Sport « Sur Mesure » : Sport Adapté, Gym Douce, Marche, Piscine, relaxation.

Rééducation et réadaptation fonctionnelle

Principaux besoins repérés	Objectifs	Prestations
1.1.1.8 **Besoins en matière de fonctions locomotrices**	**Évaluer et travailler les fonctions psychomotrices**	**Psychomotricité (en interne)** – Bilans (pour tous) – Possibilité de prises en charge individuelles ou en groupe – Évaluation
1.1.1.2 **1.1.1.4** **Besoins relatifs à la voix et à la parole**	**Travailler sur la communication sous toutes ses formes** (expression orale et écrite) – Parole. Langage. Voix. Audition. Lecture. Ecriture. Orthographe Mémoire. Attention.	**Orthophonie (en interne ou à l'extérieur)** – Bilans (pour tous) – Possibilité de prises en charge individuelles ou en groupe – Évaluation

PRESTATIONS EN MATIÈRE D'AUTONOMIE

(Actes essentiels - Déplacements – Communication – Décisions – Sécurité)

Principaux besoins repérés	Objectifs	Prestations
1.2.1.1 **Besoins en lien avec l'entretien personnel**	**Leur permettre d'être autonomes sur les actes de la vie quotidienne : soin de soi et soin de ses affaires**	– Travail autour de l'hygiène : lavage de main, des dents, hygiène intime, éventuellement douche si absence à domicile, passage aux toilettes… – Travail autour de la gestion de ses effets personnels : vêtements, cartable, atelier lingerie…
1.2.1.3 **Besoins pour la mobilité**	**Leur permettre de se repérer dans le temps et leur environnement, et de se déplacer**	– « Rallye Social » : initiation aux déplacements urbains : rôle de piéton, transports communs, ASSR, permis B pour certains. – Accompagnement au repérage autonome des déplacements au sein de l'établissement – Accompagnement au repérage sur un plan, une carte et sur le terrain
1.2.1.2 **Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui**	**Leur permettre d'être autonomes dans leur relation avec autrui**	– Travail sur les codes sociaux et les comportements adaptés selon les lieux, les situations et les personnes : basé sur la répétition des situations et sur la complémentarité des interventions de l'équipe – Travail sur la capacité à repérer et identifier les situations de danger ; identifier leurs propres limites et celles des autres (atteinte physique, psychologique, sexuelle,…)
1.2.1.4 **Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité**	**Leur permettre d'assurer leur propre bien être et sécurité** **Leur permettre une autonomie de décision adaptée selon les situations**	– Travail sur les codes sociaux et les comportements adaptés selon les lieux, les situations et les personnes : basé sur la répétition des situations et sur la complémentarité des interventions de l'équipe – Apprentissage à une gestion autonome de leurs questionnements, avant que les professionnels ne leur apportent conseils ou préconisations : terrains d'expérimentation préparés + dans la gestion de situations quotidiennes – Sensibilisation au processus et aux étapes de prise de décision

PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

Accompagnements pour exercer ses droits

(Projet personnalisé – Exercice droits et libertés)

Principaux besoins repérés	Objectifs	Prestations
1.3.1 **Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté**	**Favoriser le fait qu'ils soient acteurs de leur projet personnalisé**	– En amont de l'admission : entretien avec AS et psychologue sur ses souhaits et préférences – A l'admission entretiens jeune / référents (éducatif et pédagogique + équipe soin) : expression des souhaits et besoins – Période d'observation pour identifier les besoins pour ceux qui ne peuvent l'exprimer – Participation à un groupe de parole hebdomadaire sur ce qui va ou ne va pas dans la prise en charge à l'IME
Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	**Faire en sorte qu'ils connaissent et comprennent leurs droits et devoirs**	– Informations sur les droits et devoirs, en individuel ou en groupe, dès l'admission (Livret d'accueil, Charte des Droits) et à l'occasion de situations ou d'évènements rencontrés : o Sur la vie collective au sein de l'IME : « Règlement de fonctionnement » o Plus généralement dans la vie en société (Connaissance des Lois)
Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	**Répondre à leurs questions sur leurs droits**	– Permettre cette expression en réunion hebdomadaire – Explication de leurs droits concernant les mesures de protections des majeurs avec l'Assistante Sociale de l'IME
Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	**Travailler la citoyenneté Participation active** **Sensibilisation et**	– Election représentants des jeunes au CVS – Aide à la préparation du contenu du CVS – Aide à la retranscription du CVS auprès des autres Citoyenneté externe : « Formation Sociale » et temps d'enseignement – Information sur le droit de vote – Information sur la responsabilité d'un majeur (ex : responsabilité pénale)

Principaux besoins repérés	Objectifs	Prestations
	Actions pour l'environnement	– Sensibilisation au nettoyage des plages et des villes (partenariat avec les mairies) Tri sélectif au sein de l'IME.

Accompagnement au logement

(Vivre dans un logement – Activités domestiques)

Principaux besoins repérés	Objectifs	Prestations
1.3.2.1 **Besoins pour vivre dans un logement**	**Préparer une sortie en appartement ou foyer hébergement, ou foyer de vie.** **Favoriser la progressivité de l'accompagnement vers la vie autonome.**	3 studios « autonomie » pour les jeunes majeurs : Gestion autonome de la vie quotidienne et les loisirs supervisée par l'équipe d'internat Une unité d'internat permettant de proposer à certains jeunes d'expérimenter une plus forte autonomie d'hébergement
1.3.2.2 **Besoins pour accomplir les activités domestiques**	**Accompagner pour accomplir les activités domestiques** **Accompagner pour les divers actes de la vie quotidienne**	Développement de modes d'accueil diversifiés et évolutifs en terme d'accompagnement à l'autonomie au sein de l'Internat (Proximité, guidance…)

Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux

(Vie d'élève et étudiant – Préparer sa vie professionnelle – Activités de jour)

Principaux besoins repérés	Objectifs	Prestations
1.3.3.1 **Besoins en lien avec la vie scolaire**	**Dans le respect des Instructions Officielles de l'Education Nationale, développer les compétences scolaires (Lire, Ecrire, Compter, Calculer, Mesurer, Découvrir, ASSR, Informatique…) de la petite section au CFG (Certificat de Formation Générale)** **Avec une nécessaire adaptation au rythme et aux capacités de chacun**	– Enseignement adapté dans des locaux spacieux et lumineux situés au cœur de l'IME – L'équipe pédagogique favorise l'expression de chacun (prise de parole) sur la vie de classe et les sujets de société – Chaque élève de l'IME a accès à un mode de scolarisation adapté à son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) établi en équipe pluridisciplinaire : – 1 classe Eveil (de 8 à 14 ans) – 1 classe Polyvalence (de 14 à 16 ans) – 1 classe Formation (de 16 à 20 ans)
	Accompagner pour mener sa vie d'élève et préparer sa vie professionnelle	Des Passerelles Classes/Ateliers/Activités : Le travail régulier de coordination en réunions pluridisciplinaires par groupe (Eveil, Polyvalence, Formation) contribue au développement d'appuis interprofessionnels (Enseignant/Moniteur d'Atelier, Enseignant/Educateur).
	Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire	Scolarité partagée (individuelle) L'équipe Pédagogique est engagée dans l'externalisation d'une classe (UE) en Lycée Professionnel.
1.3.3.2 **Besoins pour l'insertion Professionnelle** **Besoin de se préparer à un futur professionnel adapté à leurs possibilités et leurs difficultés**	**Permettre aux jeunes de découvrir différents métiers** **Permettre d'évaluer leurs compétences et capacités et leur motivation** **Permettre d'élaborer le projet d'orientation** **Permettre une formation à un métier**	– Participation aux ateliers préprofessionnels : Horticulture, bâtiment, restauration, lingerie/couture et entretien des locaux, menuiserie, – Travail sur l'application des normes et règles (dont Hygiène et sécurité) – Utilisation des différents outils et machines outil – Travail sur les comportements et savoir-être professionnels

Principaux besoins repérés	Objectifs	Prestations
Besoins d'apprentissages		
1.3.3.2 **Besoins pour l'insertion Professionnelle**	**Accompagner le jeune adulte à préparer sa vie professionnelle** **Permettre des mises en situations professionnelles en externe**	Instance d'insertion sociale : le CASPS (Comité d'Accessibilité Socio-Professionnelle et Scolaire) Mise en place, suivi, accompagnement et bilan de stages professionnels ou de découverte professionnelle
Besoin d'aide aux aidants	**Associer – impliquer la famille et/ou les partenaires sociaux dans cette préparation socioprofessionnelle** **Apporter un soutien éducatif à la famille** **Informer les familles**	– Entretiens avec les familles – Accompagner la famille sur les lieux de stages – Les informer au plus tôt sur les différentes possibilités et les changements en termes de prise en charge IME/Adulte – Visites à domicile pour apporter un soutien éducatif. – Réunions d'information aux familles sur les démarches et organismes divers.

1.3.4.1 **Besoins pour participer à la vie sociale** **1.3.3.3** **Besoins transversaux en matière d'apprentissages**	**Favoriser leur participation à des activités extérieures et le « Vivre ensemble »** **Accompagner pour réaliser des activités de jour spécialisées** **Favoriser l'autonomisation, l'ouverture, le développement personnel et les relations aux autres** **Accompagner à la participation sociale et aux loisirs**	– **<u>Internat</u>** : possibilité de choix des activités + inscription et accompagnement sur club local (ex : Boxe, piscine) – **<u>Activités du mercredi</u>** : Cirque, Equitation, visites culturelles et découverte, Sport Adapté, etc… – **<u>Semaines éducatives</u>** (au cours d'une partie des vacances scolaires) : visites culturelles et ludiques (Musée, expositions, randonnées, loisirs, Ferme pédagogique, Salles de jeu, Cinéma, Paint-Ball, Laser-Game…). – **<u>Projets ponctuels de sorties</u>** en lien avec les Ateliers et les activités pratiquées au cours de l'année (arts plastiques, espaces verts, cuisine, photos…)

		– **Séjours adaptés** pour les groupes de jeunes en fonction de leur âge, de leurs besoins et des activités suivies tout au long de l'année.

6. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

La poursuite des différents partenariats mais également la recherche de nouveaux partenaires sont une richesse pour notre établissement. Il s'agit pour certains de contribuer à la démarche de formation professionnelle, d'intégration dans le milieu adulte, de développement d'actions solidaires et citoyennes, de réaliser des activités culturelles et sportives…Certains de ces partenariats facilitent les admissions dans le secteur adulte, permettent d'atténuer les angoisses des jeunes adultes liées à la sortie de l'établissement, permettent un meilleur accompagnement, le développement de capacités diverses ou une meilleure adaptation au besoin de l'enfant, adolescent ou jeune adulte.

Les sorties de l'IME se font encore essentiellement vers le travail en milieu protégé même si nous voyons croître le nombre d'orientation vers des établissements de type Foyer de Vie ou Foyer d'Accueil Médicalisé en raison de l'augmentation de l'accueil d'enfants et adolescents en IME avec des pathologies complexes, notamment psychiques.
Un travail de développement de réseau partenarial est engagé avec les Foyers Occupationnels de Jour, Foyers de Vie, Foyers d'Accueil Médicalisés afin de « trouver des réponses d'orientation pour tous nos jeunes majeurs ».

Aussi, nous constatons depuis quelques années déjà une arrivée importante d'adolescents âgés de 14 à 17 ans en provenance de classes ULIS Collège rencontrant des difficultés de socialisation ou n'ayant pas les capacités requises pour intégrer l'ULIS lycée. Ces orientations tardives en IME font l'objet d'une attention toute particulière car la confrontation de ces adolescents et de leur famille, face au handicap et la découverte du milieu institutionnel peut être source d'angoisse et de sentiment d'échec.

En réalité, les adolescents accueillis et leur famille expriment un réel soulagement et du bien-être au sein de l'IME après un vécu parfois douloureux en ULIS Collège (difficultés scolaires, marginalisation, solitude, moqueries...).

Le développement du partenariat avec l'Education Nationale dans le cadre des créations d'UEE permettra de mutualiser nos compétences et de donner un nouvel élan à la dynamique nationale d'inclusion notamment pour les grands adolescents.

Le tableau suivant présente l'ensemble des partenaires, qui sont aussi rattachés aux prestations les associant, dans le tableau des prestations en annexe 5.

Liste des partenaires

Partenariat avec	Lieu	Activité	Conventions			
			Nombre de jeunes	Début	Fin	Observations
ARS						
Association Mycélium	Narbonne	Cirque	5 à 10	01/09/18	30/06/19	35 séances de 2h
Association Sport Adapté	Narbonne					
ATDI (Organisme de tutelle)	Narbonne					
ATO ISABELLE MARIE - APEAI	QUARANTE					
ATO MONTFLOURES - APEAI	BEZIERS					
Boxing Club Narbonnais	Narbonne	Boxe	7	2018/2019		
CABRERA Claude, Enseignant Référent	Lézignan-Corbières					
CAF Aude						
CAF Hérault						
CAJ Le Quatourze - AFDAIM	Narbonne					
Centre Equestre « La Fount del Bosc »	Argeliers en Minervois	Approche du cheval, pansage, monte	6	2018/2019		
Centre Hospitalier de Narbonne	Narbonne	Convention Dr DJAVOJOZARA				
Centre International de Séjour	Narbonne	Restaurant de la MJC		01/09/18	06/07/19	Adhésion annuelle
CMP	Narbonne					
CMS	Coursan					
CMS Carcassonne Est	Carcassonne					
CMS Carcassonne Ouest	Carcassonne					
CMS Lézignan	Lézignan-Corbières					
CMS Mosaique	Narbonne					
CMS Narbonne Ouest	Narbonne					
Conseil départemental (facturation)	Aude					
Conservatoire	Narbonne	Chorale + formation chef de chœur				
CPAM Aude						
CPAM Hérault						
CPAM Tarn						
CPFP La Rouatière	SOUILHANELS	Formation de professionnels en situation de stage				
Dr FERROUL DENIS	Narbonne					
ESAT Carcassonne/Castelnaudary APAJH11	CARCASSONNE					
ESAT FOYER CIVERGOLS -	SAINT CHELY D'APCHER					
ESAT Jean Cahuc - AFDAIM - ADAPEI11	Lézignan-Corbières	Blanchisserie				
ESAT LA COLAGNE - LE CLOS DU NID	MARVEJOLS					
ESAT LE GARRIC - ASEI	LA SALVETAT SUR AGOUT					
ESAT LE MONA	TORDERES (66)					
ESAT L'ENVOL - AFDAIM	NARBONNE PLAGE					
ESAT LES ATELIERS CHANTECLER SOUAL	SOUAL					
ESAT LES ATELIERS DU CERS	LIMOUX					
ESAT LES CEDRES	BRAM					
ESAT LES TROIS TERROIRS	NARBONNE					
ESAT PAULE MONTALT - ANSEI	CUXAC D'AUDE					
Espace Liberté	Narbonne	Piscine				
Foyer de vie Le Quatourze - AFDAIM	Narbonne					
FOYER D'HEBERGEMENT DE CAPENDU	CAPENDU					
FOYER D'HEBERGEMENT DE PORT LEUCATE	PORT LEUCATE					
FOYER D'HEBERGEMENT DE SAISSAC	SAISSAC					
FOYER D'HEBERGEMENT LA COLAGNE - LE CLOS DU NID	MARVEJOLS(48)					
FOYER OCCUPATIONNEL LAROQUE DE FA	LAROQUE DE FA					
Hôpital de jour Brossolette	Narbonne					
Hôpital de jour Elise Saunier	Narbonne		1	2018/2019		
IFOCAS	Montpellier					
IME DE CAPENDU	CAPENDU					
IME LA SOLO	CENNE-MONESTIES					
IME LES HIRONDELLES - AFDAIM	NARBONNE					
IME Robert Seguy	Pépieux	Cueillette des olives/multi activités	8			au besoin
Inspection Académique	NARBONNE			Valable 3 ans (signée le 27/06/2017)		Unité d'enseignement
Jorkyball	Narbonne	Foot en salle				
Le Grand Narbonne	Narbonne					
Maire de Narbonne	Narbonne	Mise à disposition du tableau numérique				
Mairie de Gruissan	Les plages du Narbonnais et La Clape	Collecte et tri sélectif	8	2018/2019		
Maison des potes	Narbonne					
MDPH Aude	Carcassonne					
MDPH Hérault	Montpellier					
Médiathèque	Narbonne					
Musée Contemporain	Sérignan	Visite et création				
Palais du Travail	Narbonne	Cours de natation				
Piscine Fleury D'Aude	Fleury D'Aude	Natation	7	2018/2019		
Planning Familial	Narbonne					
Service sports et jeunesse aude - conseil départemental	Carcassonne					
SESSAD AFDAIM	Narbonne					
SESSAD APAJH11	AUDE					
VITALREST						
FAM HENRI PECH DE LA CLAUSE	Découverte	Cuxac D'aude	6	février	juin	prix des repas
Le Grand Narbonne	musicothérapie	Narbonne	5	2018/2019		1 séance
Le Grand Narbonne	Formation "Chef de choeur"	Narbonne	2 salariés	2018/2019		4 stages
Le Grand Narbonne	Création plastique d'un instrument	Narbonne	5	2018/2019		3 séances

7. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Un comité de suivi et d'évaluation, composé d'un représentant par service et animé par la Direction, sera en charge de cette mission, en lien avec l'ensemble des professionnels. Elle se réunira deux fois par an.

Les représentants des jeunes et des familles élus au CVS seront invités à intégrer ce comité afin de participer de leur point de vue, à l'évaluation, l'adaptation et la réactualisation du projet pendant ses cinq années de mise en œuvre.

Les fiches action, présentées en annexe, seront suivies et mises à jour par le comité, une fois par semestre. Leur mise en œuvre évaluée, réadaptée ou clôturée, sera ainsi suivie deux fois par an, soit 10 fois dans la période de validité du projet.

De nouvelles actions pourront se rajouter également dans la période, issues de propositions du groupe qualité, du CVS ou de l'équipe de Direction.

L'évaluation interne, en milieu de période, fera un « arrêt sur image » précis de l'avancée du projet et de sa réadaptation continue.

Une évaluation externe, prévue en fin de période, viendra confirmer l'efficience de sa mise en œuvre.

3e partie :
Les modalités de l'accompagnement et de coordination de parcours

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

La procédure d'admission est élaborée conformément à l'engagement n°2 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous » et comporte 3 étapes :

1ère étape : traitement de la demande d'admission :

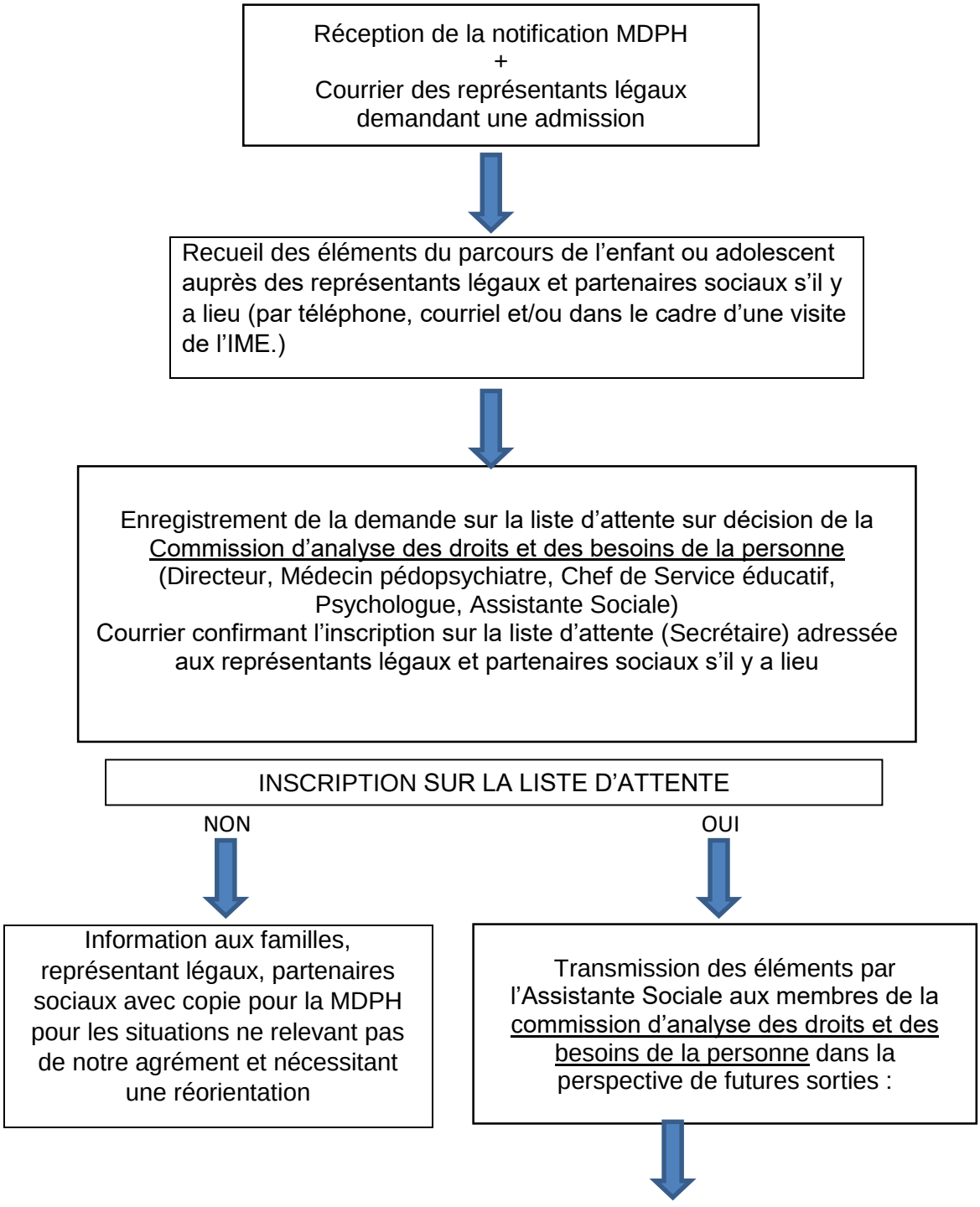

Compte-rendu écrit de la Commission validant la ou les futures admissions (date, groupe d'appartenance…)

↓

Présentation de la situation de l'enfant ou adolescent en équipe pluridisciplinaire

Aménagement d'un emploi du temps pour observation et réajustement

Nomination du référent

↓

Appel (AS) + Courrier (secrétaire) communiquant la date d'admission accompagné des pièces administratives à remettre le jour de l'admission, aux représentants légaux et copie aux partenaires sociaux s'il y a lieu.

↓

Info à la MDPH par fiche navette

Mise à jour Via-trajectoire

Mise à jour liste d'attente

Les enfants ou adolescents sont enregistrés sur la liste d'attente chronologiquement selon la date de réception de la notification MDPH.

Toutefois, lorsqu'une admission est envisagée, les éléments suivants sont retenus :

1) position sur la liste d'attente
2) Situation d'urgence (PAG/GOS)
3) Continuité dans le parcours de l'enfant ou adolescent au sein de la même association.
4) Capacité de la structure à répondre aux besoins de l'enfant ou adolescent au moment de l'étude (possibilité d'accueil en séquentiel)
5) régime d'accueil (internat ou externat en fonction de la place qui se libère) et distance géographique
6) âge : l'ime est constitué de trois groupes d'âge. En fonction des départs sur l'un des groupes, l'admission sera proposée à un enfant ou adolescent du même groupe d'âge.
7) favoriser la mixité

2ème étape : Préparation de l'accueil et du pré-projet de l'enfant ou adolescent suite à un accord d'admission :

Avant l'envoi du courrier de confirmation aux représentants légaux par le Directeur, le cadre intermédiaire en lien avec l'assistante de service social, détermine avec les représentants légaux la date exacte de l'admission.

Un courrier de confirmation est envoyé à la famille, accompagné des documents administratifs à remettre le jour de l'admission et du contrat de séjour. En parallèle, après présentation du parcours de l'enfant ou adolescent, les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire se rencontrent et préparent son pré-projet en lien avec les partenaires.
L'objectif est de mettre en place un planning adapté prenant en compte notamment la scolarité, le soin, les activités et l'hébergement.
Le responsable logistique et la secrétaire organisent les transports.
La secrétaire de direction constitue le dossier unique de l'enfant ou adolescent.

Le référent de l'enfant ou adolescent est nommé, il établit son emploi du temps papier qui lui sera présenté ainsi qu'à ses représentants légaux le jour de l'admission. Cet emploi du temps est consigné dans le dossier unique.

3ème étape : L'accueil de l'enfant ou adolescent suite à un accord d'admission :

Le jour de l'admission :

Le cadre intermédiaire rencontre l'enfant ou l'adolescent et ses représentants légaux.
A cette occasion, il leur commente le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le pré-projet construit par l'équipe pluridisciplinaire. Les horaires de transport leur sont communiqués également.
Les différents éléments nécessaires à la constitution du dossier de l'enfant ou adolescent sont recueillis.
Si nécessaire des réponses sont apportées pour toute question concernant le contrat de séjour.
Dans la mesure du possible, le contrat de séjour est signé lors du premier jour d'admission. En cas d'impossibilité, le cadre intermédiaire s'assure que le contrat soit signé au plus tard un mois après l'admission.

Les démarches administratives effectuées, le référent accompagne l'enfant ou adolescent afin de lui présenter l'établissement et les différentes personnes qu'il côtoiera dans le futur.
La secrétaire de l'établissement met à jour le registre des entrées et sorties des usagers ainsi que le fichier des personnes accueillies (base de données). Dans les quinze jours suivant l'admission de l'enfant ou adolescent, une fiche navette est envoyée à la MDPH de laquelle il dépend afin de les informer de l'admission. La secrétaire ou l'assistante sociale renseigne l'information sur le logiciel « VIA TRAJECTOIRE » de la MDPH.

L'assistante sociale met à jour la liste d'attente.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Le projet personnalisé

Conformément à la règlementation[4], à la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » [5], aux engagements de la Fédération APAJH [6] , pour chaque l'enfant, adolescent ou jeune adulte est élaboré un PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement, qui intègre trois composantes : pédagogique, éducative et thérapeutique.

- Au commencement de l'année scolaire, le PPA est établi avec l'enfant, adolescent ou jeune adulte et sa famille ou le représentant légal à partir d'objectifs annuels portant les compétences sociales, pédagogiques et techniques à développer. Le PPA prend en compte les éléments prioritaires d'éducation et d'apprentissage pour chaque l'enfant, adolescent ou jeune adulte en fonction de ses potentialités, de ses difficultés, de son rythme d'acquisition et de ses motivations.
- Le référent éducatif a pour tâche de coordonner les différentes actions qui gravitent autour de celui-ci, de veiller à ce que le PPA global soit cohérent et que l'enfant, adolescent ou jeune adulte et sa famille s'impliquent réellement dans sa mise en œuvre (Engagement n°1 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »).
- Selon les difficultés psychologiques ou instrumentales, le projet précise également les modalités de suivi régulier ou ponctuel qui sont à réaliser. L'accent est donc porté avec chacun sur les efforts à fournir et les réalisations à effectuer pour que son projet évolue.
- Un dispositif de suivi et de régulation est mis en œuvre pour élaborer et construire la synthèse des PPA de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte. Le rythme des instances de régulation et de suivi de l'équipe pluridisciplinaire est programmé tout le long de l'année afin de permettre à l'enfant, adolescent ou jeune adulte de se repérer dans le temps et d'apprécier les réalisations et l'évolution de son projet.
- Le PPA n'est cependant pas figé et le projet peut être rediscuté avant le terme si des éléments personnels d'évolution, de difficultés, de motivations nécessitent une adaptation et à la demande de chacun des acteurs.
- En juin, une synthèse pluri-professionnelle est rédigée par le référent, à partir de documents écrits dans chaque secteur d'intervention dans lequel l'enfant, adolescent ou jeune adulte a été impliqué. Cette synthèse reprend ses niveaux d'acquisitions, les différentes adaptations de son projet, les nouvelles attentes et les progrès constatés. Il renseigne également sur les projets d'orientation et souligne les critères essentiels à retenir pour l'évolution du futur PPA.

Un travail est en cours au sein de l'association sur la création du dossier informatisé de l'usager intégrant le modèle et le mode opératoire du PPA.

LE ROLE ET LES MISSIONS DU REFERENT

Le référent est souvent un éducateur, mais il peut être accompagné par un Co-référent, moniteur d'atelier ou éducateur technique. Si le PPA de l'enfant, adolescent ou jeune adulte a une orientation essentiellement professionnelle, le moniteur d'atelier ou l'éducateur technique prend le rôle de référent en binôme avec un éducateur.

Ses fonctions sont les suivantes :

[4] Articles D312-19 et D 312-12 du CASF
[5] RBPP Les attentes de la personne et le projet personnalisé ANESM Décembre 2008
[6] Engagement N°1 des 10 engagements pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap

- Il participe à l'accueil de l'enfant ou adolescent le jour de son admission. Il lui transmet son emploi du temps, l'accompagne vers son groupe d'appartenance.
- Il est souvent l'interlocuteur direct (et non exclusif) de l'enfant, adolescent ou jeune adulte, des représentants légaux.
- Il recueille toutes les informations nécessaires concernant l'enfant, adolescent ou jeune adulte auprès de l'équipe pluridisciplinaire, avant la réunion de PPA.
- Il rédige le PPA et le présente aux représentants légaux.
- Il participe aux réunions extérieures avec les partenaires, en collaboration avec l'assistante sociale.
- Il peut accompagner l'enfant, adolescent ou jeune adulte à des rendez-vous médicaux (psychiatre,).
- Il veille à actualiser les documents du PPA (fiche chrono PPA, avenant PPA, rapport d'évolution).
- Il rencontre les représentants légaux lors des journées familles à l'IME.
- Il rédige des comptes-rendus destinés aux partenaires sociaux (CMS), tribunal, ESAT, foyer de vie, MDPH (liste non exhaustive).

Au-delà de la notion de référence, il semblerait pertinent que les professionnels puissent changer d'unité éducative de façon régulière, ceci afin de limiter l'usure professionnelle et de conserver une dynamique dans leur pratique professionnelle, dans la mise en place de projets et dans l'analyse des situations. Une réflexion devra être menée par les équipes dans ce sens, pour aboutir si nécessaire à l'élaboration d'une procédure adéquate.

Le dossier unique

Chaque l'enfant, adolescent ou jeune adulte accueilli au sein de l'IME bénéficie d'un dossier unique**,** sous format papier, dont le contenu et la forme sont identiques pour chacun d'eux.

Il est constitué de trois volets :

- administratif (courriers, social, MDPH, contrat de séjour et avenants, autorisations diverses et état civil).
- accompagnement (divers bilans, PPA, formation professionnelle, éducatif, scolaire, rééducations)
- médical sécurisé à l'infirmerie.

Le dossier de l'enfant, adolescent ou jeune adulte accueilli comporte les éléments permettant d'assurer la coordination et la continuité de l'accompagnement et des soins.

L'IME développe et met en œuvre une politique de gestion du dossier de l'enfant, adolescent ou jeune adulte dans le respect des règles de confidentialité, de sécurité et du droit des enfants et de leurs familles d'y accéder, dans le cadre de la loi.

Afin de garantir la confidentialité des données personnelles des enfants, adolescents ou jeunes adultes, l'IME met en place des procédures d'accès aux informations les concernant :

- les modalités d'accès au dossier par les professionnels sont définies,
- les enfants, adolescents ou jeunes adultes et leurs parents sont informés sur leur droit d'accéder aux informations les concernant et sur les modalités de consultation du dossier,
- l'organisation du dossier est conçue et mise en œuvre de façon à favoriser un accès et une gestion sécurisée des informations.

L'association prévoit de numériser le dossier unique. Un logiciel informatique de « Gestion du Dossier Informatisé (GDI)» est en cours d'élaboration au service qualité associatif.

3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Agréé pour accompagner 45 usagers, l'établissement propose différents mode d'accueil :

- **25 places en accueil de jour** pour les usagers dont la situation géographique du lieu de vie familial ou spécifique est suffisamment proche de l'établissement pour permettre le transport quotidien.

- L'année 2018 a été marquée par la nécessité de faire évoluer le projet d'accompagnement pour le groupe Formation. En effet, l'IME est sollicité pour des admissions d'adolescents de 14 à 17 ans en « bout de parcours ULIS (Unité Locale d'Intégration Scolaire) », ce qui a généré une forte augmentation de l'effectif de ce groupe ; de plus, nous avons pu observer une complexification et une diversification des situations de handicap (handicap psychique, déficience moyenne, bon niveau ULIS…).
  Ceci nous a amené à :
- Développer des activités techniques « adaptées » d'une part et « professionnaliser » les ateliers Préprofessionnels d'autre part,
- Développer des activités encadrées par des éducateurs visant à développer l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, les déplacements ainsi que les capacités de communication,
- Renforcer l'équipe chargée des orientations et de l'insertion,
- Développer le réseau d'insertion aux ATO (Atelier Thérapeutique et Occupationnel), Foyers de Vie, FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé) d'une part et CFAS (Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé) d'autre part.

- **20 places d'accueil avec hébergement** pour les usagers plus éloignés géographiquement et/ou pour ceux dont le projet personnalisé fait apparaître un besoin particulier d'apprentissage des gestes de la vie quotidienne mais également pour les adolescents dont l'orientation future impliquera une vie en hébergement collectif : un accompagnement éducatif adapté (Entretien des chambres, du linge et des locaux, accompagnement aux règles d'hygiène, au vivre ensemble…) :

- **Les jeunes majeurs** apprécient leur installation dans un foyer de 4 places qui ressemble à un appartement et leur permet d'organiser leur vie quotidienne dans la perspective du départ de l'IME (accès à la machine à laver, utilisation d'une petite cuisine…) : un projet d'accueil en studios (3 places) est prévu en 2020 dans la continuité du travail éducatif entrepris.

- **Les adolescents** évoluent dans un Foyer de 10 places qui propose des activités ludiques, sportives et une guidance renforcée dans la gestion des actes de vie quotidienne.

- Nous pouvons noter une demande récurrente des familles (cf. CVS) pour avoir accès à des places en mode « Internat » pour des jeunes filles de l'IME.
  Ce projet doit se concrétiser lors de la rentrée scolaire 2019-2020.

- De l'accueil séquentiel en internat ou semi-internat afin de proposer des réponses « sur mesure » répondant au mieux aux besoins des jeunes. Par exemple maintenir certains temps en scolarité ordinaire, en hôpital de jours, en prises en charge extérieures ou afin de s'adapter au mieux au rythme de l'enfant (fatigabilité, besoin de retrait du collectif, etc…). Cet accueil peut varier entre une demi-journée et 4 jours de présence hebdomadaire et permet de présenter une file active de 2 places supplémentaires.

- Il serait souhaitable de proposer 3 places de plus pour cette file active, afin de répondre aux demandes avec plus de souplesse encore. Des démarches dans ce sens, seront effectuées

prochainement auprès de l'ARS (Engagement n°5 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »).

- De l'accueil temporaire, afin de confirmer une orientation en IME ou de permettre une prise de recul et un apaisement, le cas échéant. La notification d'orientation temporaire établie par la MDPH indiquera dans ce cas le régime d'accueil et la durée, celle-ci ne pouvant pas excéder 90 jours par an.

- Des séjours de découverte en IME pour des jeunes ayant une orientation tardive dans le secteur du handicap, qui peut induire chez eux une certaine appréhension. Cette immersion institutionnelle leur permet de se familiariser avec ce nouveau milieu (Engagement n°3 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »).

- Des modes d'accompagnement plus individualisés dans le cadre notamment, de la Réponse Accompagnée pour Tous (Engagement n°3 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »). Afin de répondre à ce type de besoin, des financements supplémentaires non pérennes peuvent être alloués.

- Afin de s'adapter au mieux aux besoins des personnes accompagnées il est nécessaire de tenir compte du contexte dans lequel elles évoluent. Ainsi, les professionnels sont amenés à intervenir auprès des familles, afin de leur proposer un éventuel soutien éducatif et auprès des partenaires, dans le cadre de la coordination du projet (Engagement n°6 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »).

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

La fin de l'accompagnement est prévue et préparée dans le cadre du PPA. Elle se fait, pour la majorité des jeunes adultes au bénéfice d'une orientation et sortie vers une structure pour adultes.

Préparation à la sortie vers une structure adulte :

Cette sortie sera préparée au travers de :

- Visite de structures adultes avec les jeunes adultes et leur famille,
- mise en stage (de Découverte, de Professionnalisation, d'Admission) en Milieu Ordinaire, en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), Foyer d'Hébergement, Foyer de Vie organisées par le CASPS (Comité d'Accessibilité Socioprofessionnelle et Scolaire)
- Accompagnement du jeune adulte et de ses parents au montage du dossier MDPH de demande d'orientation en structure pour adultes, accompagné, le cas échéant, d'une demande de mesure de protection,

Préparation au retour à domicile :

Le retour à domicile est organisé à travers :

- L'accompagnement du jeune adulte et de ses parents dans les démarches administratives et sociales liées au retour à domicile,
- de la fonction de relais de l'IME auprès des services qui pourraient intervenir : SAVS, service d'aide à domicile …

Prévention des risques de rupture de parcours :

Lorsqu'un risque de rupture de parcours est repéré :

- une réunion d'évaluation de la situation est mise en place avec l'équipe pluri professionnelle,
- une rencontre est organisée avec l'enfant ou jeune adulte et la famille,
- une réunion est mise en place avec l'ensemble des partenaires concernés pour rechercher une solution,
- Une Information aux familles de la possibilité de solliciter un PAG auprès de la MDPH,

Quand la sortie est effective, la direction envoie la fiche de sortie à la MDPH.

Suivi après la sortie

L'équipe de l'IME reste mobilisée pour les enfants ou jeunes adultes qui quittent l'établissement et pour leurs familles. Cet accompagnement prévu pendant les 3 années après la sortie et se caractérise par :

- un rôle de conseil, d'information, de relai, de soutien dans les différentes démarches nécessaires à la continuité du parcours de l'enfant ou jeune adulte,
- un courrier adressé à l'enfant ou jeune adulte et à sa famille l'informant des modalités de ce suivi.

Les assistantes de service social travaillent à une formalisation commune du service de suite en termes d'objectifs, de moyens, des professionnels concernés et d'outils.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Le Conseil de la Vie Sociale

L'IME a informé les enfants, adolescents et jeunes adultes, les familles et le personnel sur le rôle, les missions et le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale. Il a organisé l'élection des représentants des enfants ou jeunes, des familles et du personnel.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) se compose de représentants :

- des enfants, adolescents et jeunes adultes,
- des familles,
- du personnel,
- de l'organisme gestionnaire.

Il se réunit trois fois par an et donne lieu à :

- une information préalable en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes et de leurs familles pour qu'ils puissent remonter leurs questions à leurs représentants,
- un travail préparatoire avec les enfants, adolescents ou jeunes adultes représentants,
- l'élaboration d'un ordre du jour constitué des points que les représentants souhaitent aborder,

- la rédaction d'un ordre du jour diffusé à l'ensemble des représentants,
- une présentation du compte rendu auprès de l'ensemble des enfants, adolescents et jeunes adultes est réalisée avec ou par leurs représentants,
- une réponse est apportée par la direction lors de cette réunion ou dans un délai raisonnable,
- lors de la validation du compte-rendu à la réunion suivante un point est fait sur le suivi des réponses apportées par la direction

Le président du CVS a été élu par les représentants et le règlement intérieur du CVS a été adopté.

Il s'agira de rendre les documents accessibles par une communication adaptée, et de former les représentants des usagers au CVS et ceux des familles.

Autres formes de participation :

La structure met en place d'autres formes de participation :

- des groupes d'expression des enfants, adolescents ou jeunes adultes,
- des journées d'accueil des familles,
- des commissions repas,
- Des réunions d'expression hebdomadaires par groupe au sein de l'IME.

L'IME prévoit d'effectuer des enquêtes de satisfaction en direction des familles et des enfants, adolescents et jeunes adultes.

6. LA GARANTIE DES DROITS

La charte des droits et liberté

- La charte des droits et libertés, annexée au livret d'accueil est présentée puis remise à l'enfant ou jeune et à ses représentants légaux à l'admission.

Il conviendra de favoriser l'accessibilité de ce document en s'appuyant sur les supports de la fédération APAJH.

Le règlement de fonctionnement

- Le règlement de fonctionnement est donné à l'enfant ou adolescent et à ses représentants légaux au moment de l'accueil.

L'IME va réactualiser ce document et en favoriser l'accessibilité en s'appuyant sur les supports de la fédération APAJH.

L'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes dans l'accès à leurs droits

L'objectif de l'accompagnement est d'offrir à chaque enfant, adolescent ou jeune adulte accompagné une ouverture sur le monde d'aujourd'hui, en mettant en œuvre les valeurs associatives notamment celles de la citoyenneté. Cet accompagnement se fait de façon transversale.

Les droits civiques et sociaux sont abordés par le biais :

- D'une sensibilisation à la solidarité et la citoyenneté :

- Projet nettoyage urbain avec la Mairie de Marcorignan
- Projet « Plages propres » avec la mairie de Gruissan,
- Projet autour du recyclage,
- Projet « Jardins Partagés » avec la commune de St Marcel.

- D'une préparation à la vie sociale pour permettre au jeune de se projeter dans sa vie d'adulte :

- Visite / rencontres des différentes administrations (MDPH, Sécurité sociale, CAF, pôle emploi…),
- Aide aux différentes démarches - mises en pratique,
- Lorsque qu'il y a des jeunes concernés, préparation au permis de conduire (ASSR, exercices de code, aide à la recherche d'auto-écoles adaptées…),
- Favoriser la prise des transports en commun (Train, Bus de ville) dès que cela est possible.

- D'un accompagnement facilitant la compréhension et l'accès aux droits :

- Aide à la constitution du dossier MDPH,
- Sensibilisation au droit de vote pour les majeurs,
- Sensibilisation aux mesures de protection et aide à l'accès à une mesure de protection,
- Information sur la journée d'appel suite à leur convocation et parfois accompagnement.

- De leur implication dans leur projet personnalisé (Engagement n°1 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous ») afin de les rendre acteur des décisions les concernant :

- Prise en compte de la parole dans l'élaboration ou l'évolution du PPA : souhaits et attentes du jeune,
- Présentation au jeune de son PPA et de son emploi du temps,
- Présence du jeune (et de ses représentants légaux) à la restitution du PPA et signature de l'avenant par le jeune,
- Présence du jeune et échanges concernant son Bilan de PPA.

- De l'exercice de leurs droits d'usager au travers d'instances institutionnelles :

- Élection de représentants des jeunes et participation aux réunions du CVS
- Participation aux commissions repas
- Mise en place d'une coopérative scolaire : Élection du bureau des jeunes, Consultation des jeunes
- Groupes d'expression hebdomadaire.

4e partie :
Pilotage
et fonctions support

4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme

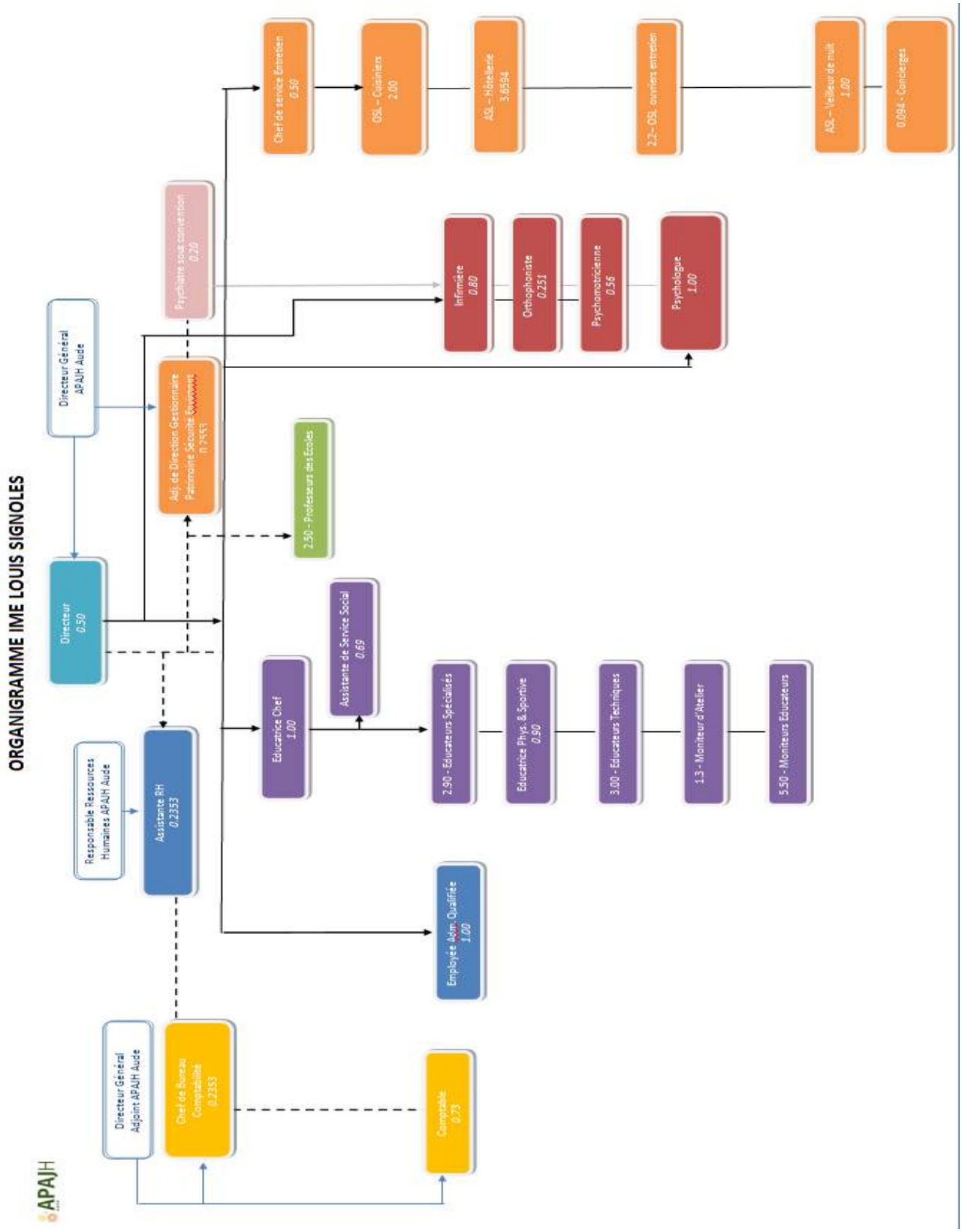

1.1.2 Tableau fonctionnel des services

SERVICE	Type de poste	ETP	Missions (principales)
DIRECTION	Directeur	0,5	Veille à l'efficience du projet d'établissement dans le respect de la commande publique et du projet associatif de l'APAJH Aude
ADMINISTRATIF	Comptable	0,73	Effectue la comptabilité de l'établissement
	Secrétaire	1	Effectue les tâches administratives, l'accueil et le secrétariat de l'établissement
LOGISTIQUE	Chef de Service Logistique	0,5	Manage et coordonne le personnel qu'il a sous sa Responsabilité.
	Cuisiniers	2	Préparent et assurent les repas des usagers et du personnel de l'établissement
	Agents qualifiés	3,7	Assurent l'entretien des locaux et les services de la restauration
	Ouvriers d'entretien	2,2	Assurent l'entretien du site, des locaux et des matériels de l'établissement
HEBERGEMENT	Agent qualifié	1	Assure la surveillance des enfants et adolescents la nuit à l'internat
TECHNIQUE	Moniteur d'atelier N1	1,3	Assurent la formation préprofessionnelle des adolescents et jeunes adultes accueillis
	Educateur technique N1	3	Assurent la formation préprofessionnelle des adolescents et jeunes adultes accueillis
EDUCATIF	Chef de service éducatif	1	Manage et coordonne le personnel qu'il a sous sa responsabilité. Participe à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives et pédagogiques des personnes accueillies. Dans le cadre du projet d'établissement, s'assure de la mise en œuvre des projets personnalisés.
	Moniteur(rice) éducateur(rice)	5,5	Assurent l'action éducative en faveur des jeunes accompagnés
	Educateur(rice) Spécialisé(e)	2,9	Assurent la coordination de l'action éducative en faveur des jeunes accompagnés
	Educateur(rice) Physique et Sportif	0,9	Assure l'enseignement physique et sportif adapté aux jeunes accueillis
SOCIAL SOINS	Assistante de service social	0,69	Assure l'accompagnement social des jeunes accueillis et le soutien à leur famille
	Orthophoniste	0,25	Assurer la rééducation orthophonique des usagers accueillis
	Médecin Psychiatre	0,2	Effectue le suivi médical et psychiatrique des usagers accueillis (sous convention)
	Infirmière D.E	0,8	Assure le suivi et la prévention de la santé des usagers accueillis

	Psychologue	1	Assure la rééducation psychologique des usagers accueillis et le soutien aux équipes
	Psychomotricienne	0,56	Assure la rééducation psychomotrice des usagers accueillis
ENSEIGNEMENT	Professeur des écoles	1	Assurer l'enseignement scolaire des enfants et adolescents accueillis
	Professeur des écoles	1	Assurer l'enseignement scolaire des enfants et adolescents accueillis
	Professeur des écoles	0,5	Assurer l'enseignement scolaire des enfants et adolescents accueillis
Total :		32,2	

Fonctions support :

Une Adjointe de Direction Gestionnaire Patrimoine Sécurité Environnement est en support pour 0.25 ETP, ainsi qu'un chef de bureau comptabilité et une Assistante Ressources humaines du siège pour le même temps chacun. **Total ETP : 32,94**.

Fiches de poste :

- Tous les salariés arrivés depuis 2010 ont une fiche de poste remise à leur arrivée
- Travail actuel au niveau associatif de révision et d'élaboration de l'ensemble des fiches de postes en lien avec les orientations GPEC en cours de construction. A la fin de cette démarche, les fiches de postes actualisées seront remises à chaque professionnel de l'établissement à l'occasion de son entretien professionnel.

Délégations

Au-delà du Document Unique de Délégation (DUD) obligatoire en place pour le/la directeur/trice, un document de subdélégation est réalisé pour les cadres intermédiaires, permettant de formaliser leurs délégations de responsabilités, notamment en ce qui concerne les signatures et les engagements de l'établissement à l'extérieur.

Pour les autres personnels, un avenant de délégation de responsabilités peut être réalisé dans certaines situations qui l'exigent (ex : à l'occasion des transferts).

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

L'organisation et le fonctionnement de l'établissement reposent pour une bonne partie sur la mise en place de différents types de réunions permettant de travailler la préparation, la cohérence et le suivi des interventions.

Type de réunion	Nom réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
Etablissement	**Réunion générale**	Projets Evènements Informations Budget…	L'ensemble du personnel	2 fois par an
Etablissement	**Réunion de fonctionnement**	Organisation fonctionnelle Evènements /actualités	En fonction de l'ordre du jour les personnels concernés	Hebdo-Madaire Le lundi matin de 9h00 à 10h00
Réunion d'Equipe	**Réunion PPA**	Mise en place du PPA/de son suivi/ de son réajustement	Equipe pluridisciplinaire	Hebdomadaire Le vendredi de 15h00 à 17h00
Inclusion professionnelle/ et orientation adulte	**Réunion CASPS Comité accessibilité socio-professionnelle et scolaire**	Orientation pré-pro et professionnelle + mise en stage	Référents CASPS (Enseignants – ASS – éducs - …)	Hebdomadaire Le vendredi de 8h00 à 9h00
Qualité	**Réunion démarche qualité**	Elaboration de procédures/évaluation	Référent qualité et comité de pilotage	Bimensuelle
Réunions métiers	**Réunion soins**	Projet thérapeutique Coordination des soins Retour sur les consultations extérieures, les traitements.	Psychologue/ rééducateurs/ Infirmière / Pédopsychiatre/ Direction	Mensuelle
Réunions métiers	**Réunion service restauration et entretien des locaux**	Organisation et fonctionnement.	Cuisinières et agents d'entretien des locaux Cadre Logistique	Mensuelle
Restauration	**Commission menu**	Evaluer la prestation	Vitalrest, diététicienne, les représentants des jeunes du CVS (jeunes et Professionnels)	2 fois par an à minima

Type de réunion	Nom réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
Réunions métiers	**Réunion des agents d'entretien des bâtiments**	Etat des lieux/points sur les travaux en cours et à programmer.	Ouvriers d'entretien Cadre Logistique	Hebdomadaire
Réunions métiers	**Réunion Administrative**	Coordination entre les différents services	Directeur Cadre Educatif Cadre Logistique Agent administratif Comptable ASS	Mensuelle
Réunions métiers	**Réunions enseignants**	Projet pédagogique	Enseignants	Selon les besoins
Réunions avec les partenaires	**Réunion partenaires**	Coordination avec les partenaires tels que CMS, Hôpital de Jour, SESAME Autisme, ABA ….	Partenaires, Equipe pluridisciplinaire de l'IME	Selon les besoins
Rencontre familles	**Réunion générale (Portes ouvertes, vœux, journée de rentrée…)**	Vie de la structure Projets /perspectives	Toutes les familles et l'ensemble du personnel	2 fois par an
Réunion CVS	**Réunion conseil de la vie sociale**	Participation des familles et des jeunes à la vie de la structure, présentation des nouveaux projets, transferts…	Membres élus Directeur Administrateurs Chef de service Secrétaire	3 fois par an
Admissions	**Commission d'analyse des droits et besoins de la personne**	Etude des demandes d'inscription sur la liste d'attente. Validation des admissions	Médecin psychiatre Assistante sociale Psychologue Cadre Educatif Directeur	Mensuelle
Coordination IME	**Réunion Directions IME**	Coopération entre IME Harmonisation des procédures. Echanges d'informations. Suivi des situations complexes.	Directeurs des IME Invités selon l'ordre du jour	Selon les besoins

Type de réunion	Nom réunion	Objectifs visés	Participants	Fréquence
Cadres de l'établissement.	**Réunion de Direction**	Gestion de l'établissement. Mise en œuvre opérationnelle du Projet d'Etablissement Point sur l'organisation des transports.	Directeur Chefs de service	Hebdomadaire
Directeurs/ Siège APAJH Aude	**Comité de Direction Réunion plénière**	Coordination des établissements et services. Mise en œuvre opérationnel du projet associatif.	Directeur Général D G Adjoint Responsable RH Chargée de Communication Responsable Qualité Directeurs d'établissements et services.	Mensuelle
Journées de Préparation	**Journées sans enfants**	Préparation de la rentrée de l'IME : -Projets d'Activités -Emplois du temps des enfants -Organisation des services (Planning…) -Préparation des locaux, des extérieurs, de la cuisine…	Tous les professionnels par équipe (Logistique, Soins, Educative, Administrative)	3/4 journées Par an.

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

Le recrutement et l'intégration de nouveaux collaborateurs sont des étapes importantes de la politique de gestion des ressources humaines et plus particulièrement de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'établissement porte donc une attention particulière au recrutement et à l'accueil des nouveaux collaborateurs et applique les principes et procédures de l'APAJH AUDE lors d'un recrutement.

Le recrutement de nouveaux collaborateurs se doit d'être un processus rationnel de recherche d'adéquation c'est-à-dire un recrutement empreint des caractéristiques suivantes :

- Objectivité et neutralité lors du recrutement
- Une décision d'embauche concertée et rationnelle (commission)

- Une adaptation immédiate et durable

Pour atteindre ces objectifs l'APAJH AUDE met en œuvre lors du recrutement le processus suivant :

- La définition de la fiche de poste de l'emploi à pourvoir
- La mise en place d'une commission de recrutement
- L'utilisation d'une grille d'entretien

Le parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs :

Le nouveau collaborateur se voit remettre dès son arrivée un livret d'accueil afin qu'il puisse mieux cerner son nouvel environnement de travail et connaitre l'organigramme de l'établissement. De plus le nouveau collaborateur de l'IME participe à un parcours d'intégration élaboré par l'APAJH AUDE. Ce parcours permet de le sensibiliser aux valeurs institutionnelles de l'association, de renforcer son sentiment d'appartenance aux projets engagés et de mieux appréhender la complexité de son environnement de travail. Enfin cela lui permet d'être conforté dans sa décision de rejoindre un établissement de l'APAJH AUDE en lui garantissant un accompagnement dans ses premiers pas et une prise de fonction plus aisée.

1.2.2 Gestion des compétences

Entretiens professionnels / évaluation

Comme le prévoit l'association APAJH AUDE l'IME « Louis SIGNOLES » applique une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) qui se traduit notamment par la réalisation d'entretien d'évaluation et de progrès et d'entretien professionnel.
L'entretien d'évaluation et de progrès est une rencontre entre le salarié et son supérieur hiérarchique, il s'agit d'un moment d'échange privilégié qui constitue un véritable acte de management. Il permet notamment d'échanger sur les réalisations des deux années écoulées et de les évaluer. Les points forts et/ou les éventuelles difficultés rencontrées par le professionnel seront également abordées lors de cet entretien qui permet également de fixer les objectifs pour les deux années à venir.
L'entretien professionnel rendu obligatoire par la loi du 5 mars 2014, est tourné vers les projets d'évolution du salarié.

Nous distinguons l'entretien « professionnel » de l'entretien « d'évaluation et de progrès » :

- 2 supports - trames distinctes.
- 2 temps distincts, soit à la suite l'un de l'autre, soit espacés de quelques jours.

Le traitement des données issues de ces entretiens et les réponses au salarié sont effectués par le service RH du siège social, en lien avec le Directeur de l'établissement.

La contractualisation du CPOM à venir donne l'opportunité à l'établissement de moderniser et optimiser son organisation pour une meilleure efficience.

Ainsi, l'IME proposera, en lien avec le siège, la configuration suivante :

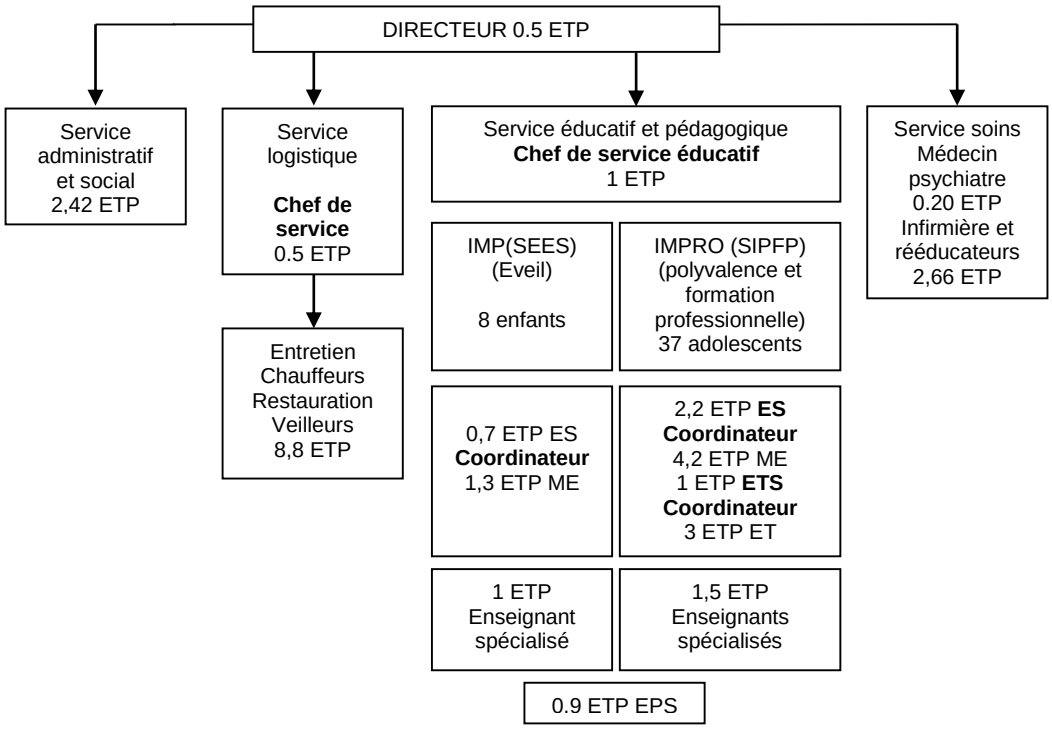

Cela représente :

- Le positionnement de 4 ES sur des fonctions de coordinateurs de projet, de parcours et d'équipe.
- Le remplacement d'un ET (Educateur Technique) par un ETS (Educateur Technique Spécialisé) chargé de la coordination et de la progression pédagogique des projets d'ateliers préprofessionnels,
- La transformation d'un poste de Moniteur d'Atelier (MA) en poste d'ET,

Formation

Une procédure associative « gestion de la formation », comportant 2 volets :

- Mise en place du plan prévisionnel de formation
- Réalisation des actions de formation

RPS et pénibilité

Les risques psychosociaux font l'objet, comme la réglementation l'exige, d'un volet du DUERP de l'IME. Ce DUERP est remis à jour tous les ans avec des représentants du personnel.

1.2.3 Dialogue social

L'IME « Louis SIGNOLES » comme l'ensemble des établissements en gestion de l'APAJH AUDE accorde une place importante à la qualité du dialogue social et respecte les accords d'entreprise de l'association. Ces échanges constructifs permettent notamment d'assurer aux collaborateurs un cadre de travail garantissant des conditions de travail favorables et sécurisées afin de protéger leur sécurité tant physique que psychologique. L'IME « Louis SIGNOLES » dispose d'instances de représentation du personnel (DP, CE, CHSCT) qui doivent aujourd'hui évoluer dans le cadre de l'ordonnance n° 2017-1386 du 22/09/2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social dans l'entreprise.

Cette instance unique que sera le Comité Social et Economique se substituera à partir du 1er janvier 2020 aux instances antérieures de représentation du personnel que sont les Délégués du Personnel, le Comité d'Entreprise, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement

La politique d'amélioration continue de l'IME s'inscrit dans celle de l'association avec :

- Une procédure associative de gestion du système qualité,
- Un référent qualité dans chaque structure,
- Un Plan d'Amélioration Continue de la Qualité associatif déterminé à partir des PACQ des établissements
- Le PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité) de l'IME est issu des évaluations Interne et externe, de l'évaluation des risques de maltraitance, avec un pilote désigné et des échéances formalisées (en annexe 1)
- Le service qualité associatif vient en support des directions et, le cas échéant, des référents qualité des établissements
- Les procédures qualité associatives sont produites en groupes de travail, composés de professionnels désignés par chaque directeur
- Les bases fédérales peuvent parfois servir de modèles.

Le directeur de l'IME est responsable de la démarche qualité de la structure.

Calendrier des prochaines évaluations :

- Evaluation interne à réaliser en 2021 pour une échéance à janvier 2022
- Evaluation externe à réaliser en 2023 pour une échéance à janvier 2024
- Evaluation interne à réaliser en 2026 pour une échéance à janvier 2027
- Evaluation externe à réaliser en 2029 pour une échéance à janvier 2030

Perspectives : La Démarche qualité sera le support du travail à mener sur les mises à jour et mutualisations des différents outils et supports.
A réactualiser en priorité :

- Règlement de fonctionnement
- Procédure d'admission
- Procédure du PPA

2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (annexe 3)

Comme le prévoit le code du travail Article R. 4121-1, l'établissement met en place et actualise annuellement un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Les risques sont identifiés, évalués selon une cotation (gravité/fréquence) et font l'objet si nécessaire d'actions correctives. Le plan d'action du DUERP est suivi régulièrement dans le cadre du CHSCT et à partir de 2020 dans le cadre du CSE.

- Une procédure associative sécurisant le circuit du médicament.

- La prévention du risque attentat.

- Le registre de sécurité, tenu à jour et mis à disposition des organismes de contrôle par l'établissement.

- La sécurité incendie :

✓ La maintenance du Système de Sécurité Incendie (SSI) est effectuée annuellement par une société spécialisée (contrat de maintenance en annexe16)

- Les dispositifs d'alerte sont contrôlés tous les ans et le rapport écrit par l'organisme de contrôle agréé que l'IME mandate (la SOCOTEC).

✓ La prévention des risques incendie (procédure d'évacuation en annexe …)

Un exercice d'évacuation et de manipulation des extincteurs par le personnel sont effectués tous les ans.

- La sécurité électrique des locaux : Un contrôle annuel est également effectué par le même organisme agréé. Son rapport est pris en compte dans le registre de sécurité et les mesures correctives apportées.

- La commission de sécurité, composée d'un responsable incendie départemental, du Maire de la commune et d'un représentant de la préfecture, effectue un contrôle des locaux d'internat tous les 3 ans. Son rapport est pris en compte dans le registre de sécurité et les mesures correctives apportées.

- Les formations obligatoires ou nécessaires du personnel sont mises en place par le service RH du Siège social de l'APAJH Aude en lien avec le Directeur. Il s'agit des formations suivantes :

  ✓ Sauveteur Secouriste du Travail,

  ✓ Equipier de Première Intervention,

  ✓ Habilitation électrique,

  ✓ Les normes d'hygiène en cuisine.

- La sécurité des véhicules: Le parc automobile est entretenu et renouvelé régulièrement.

- Le référent sécurité est l'adjointe de Direction Gestionnaire Patrimoine Sécurité, Environnement, fonction support, intervenant à 0.24 ETP sur l'établissement.

- *Les plans bleus canicule et grand froid sont à élaborer*.

- *Une procédure de gestion des déchets d'activités de soins est à élaborer pour l'infirmerie afin de sécuriser les risques d'infection*.

- Du fait de la proximité de la société AREVA au lieu-dit Malvési, dont l'activité est la transformation de l'uranium, utilisant des produits chimiques réglementés, nous sommes soumis à un plan particulier d'intervention (PPI) géré par la préfecture de l'Aude.

Le panonceau « *MESURES DE PROTECTION pour toute personne se trouvant dans un rayon de 2 300 m autour de l'usine* » est affiché dans l'établissement.

2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance[7]

L'HAS nous indique dans ces recommandations que pour prévenir les risques de maltraitance et promouvoir la bientraitance il est nécessaire de construire une culture :
« La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs. »

Prévention de la maltraitance

L'IME met en place des dispositifs pour prévenir les situations de maltraitance avec :

- L'utilisation d'une grille d'évaluation des risques de maltraitance (en annexe 2).
- L'identification des situations à risques et des éléments de prévention, élaborée avec des professionnels, intégrant des cotations du niveau de risque et des actions correctives intégrées dans le PACQ,
- L'évaluation annuelle et la mise à jour à partir des évènements indésirables signalés dans l'année.
- L'information régulière des professionnels par les cadres, sur la législation et les recommandations de bonnes pratiques en la matière.

Gestion des situations de maltraitance

L'IME prévoit des mesures si une situation de maltraitance se présente avec :

- Un protocole sur la conduite à suivre par les professionnels en cas de suspicion d'acte de maltraitance,
- Une fiche de déclaration « Évènements indésirables » remplie par les professionnels et transmise au cadre intermédiaire, qui peut rajouter un commentaire, puis la transmet au Directeur.
- Selon la situation, l'organisation par le Directeur d'une instance pluridisciplinaire qui analyse le degré de gravité et d'impact sur les jeunes accueillis et décide des suites à donner,
- La transmission du document « évènements indésirables » aux autorités administratives et/ou judiciaires,
- Un registre des plaintes et réclamations traitées en interne : Le Directeur réunit un groupe d'analyse de la situation pour le traitement de la plainte et la réponse à donner à la personne concernée.
- Toutes les déclarations d'Evénements indésirables sont transmises pour information à la Direction Générale après traitement.

[7] RBPP « La Bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre »

Promotion de la Bientraitance[8]

L'IME s'engage dans la promotion de la Bientraitance avec :

- La procédure associative de Promotion de la bientraitance diffusée et commentés à tous les professionnels.
- Une sensibilisation de chaque personnel lors de son recrutement,
- Une intégration de cette dimension dans les fiches de poste,
- Une intention explicite inscrite dans le projet associatif, remis à tous les salariés et à disposition dans l'IME,
- Des modalités d'accompagnement empreintes de bienveillance et de bientraitance, déclinées dans le Projet personnalisé d'Accompagnement (PPA),
- Un questionnement régulier des professionnels au travers du référentiel APAJH, du projet associatif, du projet d'établissement et des PPA,
- La formation des professionnels,
- L'analyse des pratiques professionnelles (Engagement n°9 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous »),
- L'affichage des numéros nationaux d'appel à disposition des éventuelles victimes de maltraitance.

  www.allo119.gouv.fr/

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Bien que le service logistique ne soit qu'une fonction support, il joue un rôle important dans l'accompagnement quotidien des personnes accompagnées. Il contribue à l'accueil et au bien être des enfants et adolescents en assurant :

- Le transport
- Les repas
- La mise à disposition de locaux entretenus et propres
- La veille de nuit
- L'accueil en stage

- Le transport

  Le transport du domicile des enfants jusqu'à l'IME et retour le soir est assuré par une société de transport privée.
  La prise en charge se fait aux points de ramassage et aux horaires définis selon l'organisation générale des tournées.
  Les adolescents qui rejoignent Narbonne par train ou bus sont pris et conduits à la gare ou à la gare routière.
  Selon leur projet personnalisé, certains adolescents peuvent être amenés à emprunter des transports en commun pour tout ou partie du trajet. Il serait souhaitable de développer ce type de transport pour les plus grands.

[8] RBPP « La Bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre »

- Les repas

  Les menus sont élaborés par des professionnels en tenant compte des goûts des enfants et adolescents et des règles d'équilibre alimentaire. Des régimes particuliers peuvent être mis en place sur demande médicale ou en fonction du projet personnalisé.
  Les plats sont préparés dans l'établissement par des cuisiniers. Ils sont fournis en liaison froide selon un circuit alimentaire respectueux de toutes les normes d'hygiène alimentaire. Les contrôles obligatoires et la traçabilité des denrées sont assurés.
  Le service et la plonge sont assurés par des agents qui interviennent également en hygiène des locaux.
  Un effort particulier est fait pour utiliser un maximum de produits frais. Les professionnels souhaitent développer les desserts maison et les menus à thème**.**
  La commission restauration permet de mieux répondre aux souhaits des jeunes qui y sont représentés avec un membre de l'équipe éducative.
  La cuisine de l'IME fournit également les repas à deux autres structures de l'association situées à Narbonne faisant ainsi fonction de cuisine centrale.
  Une Charte Qualité élaborée par l'ensemble des personnels de cuisine de l'association constitue les engagements de ce personnel envers les usagers.

- Entretien et hygiène des locaux et des véhicules

  Les personnels d'entretien s'attachent à proposer un environnement agréable et à assurer la sécurité de tous par une maintenance régulière des nombreux bâtiments. Ils effectuent des travaux d'adaptation et d'amélioration permanents à la demande des autres professionnels pour répondre à l'évolution du projet d'établissement et aux normes d'accessibilité (un calendrier AD'AP est déployé à l'échéance de 2021).
  Toutes les interventions relatives à la sécurité sont effectuées selon une périodicité définie et enregistrées.
  Le développement des interventions préventives sur l'entretien général des bâtiments serait de nature à améliorer les conditions de travail et le confort de tous. En effet, aujourd'hui, les ouvriers d'entretien n'ont le temps que d'effectuer en urgence les réparations.

- Les véhicules sont suivis par un ouvrier des services logistiques de l'IME et entretenus par des professionnels automobiles extérieurs.

- Une équipe d'agents de service assure l'hygiène des locaux au quotidien selon des protocoles de nettoyage bien éprouvés en complément des actions menées par les enfants et adolescents au niveau éducatif. Ces agents effectuent également le lavage du linge de maison et de leur tenue de travail. L'entretien du linge de lit de l'internat sert à l'atelier lingerie comme exercice d'application.

- La veille de nuit : Elle est assurée par un veilleur qui surveille les enfants et adolescents et répond aux urgences en lien téléphonique avec le cadre d'astreinte.

- Le service logistique participe activement à la réalisation du projet de certains adolescents en les accueillant pour des stages de découverte, notamment en cuisine, service. L'accueil en hygiène des locaux pourrait être mis en place. Comme pour tout stage, le jeune bénéficie alors d'une convention qui en formalise les conditions.

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Un dossier papier par usager est constitué à l'admission. Il comprend les volets suivants : éléments administratifs (CNI, livret de famille, assurance scolaire, autorisations parentales, photos d'identité), courriers, MDPH, admission, synthèse et bilan, PPA et contrat de séjour, rééducation, social (convocations tribunal, jugements), éducatif, psychologique, scolaire, formation professionnelle (conventions de stages ou de partenariat avec d'autres établissements). Le volet médical est conservé dans le bureau de l'infirmière. Les signalements, les Informations Préoccupantes et déclarations d'évènements indésirables sont conservés dans le bureau de l'assistante de service social.

Tous ces documents sont conservés sous clés.

Le déploiement d'un logiciel de gestion des données informatiques est en cours sur l'association.

La secrétaire tient à jour une base de données comportant toutes les informations administratives et celles relatives à l'établissement du tableau de bord de l'ANAP (parcours et niveau scolaire…). Depuis octobre 2018, deux référents « Via Trajectoire » actualisent les données sur ce logiciel MDPH (date d'admission, date de sortie, liste d'attente, …).

Un cahier de liaison à destination des professionnels est à disposition au secrétariat et permet la transmission de certaines informations (RDV, absences, appels téléphoniques des parents et des partenaires.

Chaque groupe dispose d'un poste informatique, avec code d'accès, où sont renseignés et actualisés les PPA des usagers avec les avenants afférents, ainsi qu'une fiche chrono et un rapport d'évolution. L'évolution du système d'information prévoit l'affectation et la mise en réseau d'un matériel informatique sur chaque lieu accueillant les enfants et adolescents.

Pendant la durée de leur accompagnement et dans le cadre du service de suite dont ils bénéficient pendant trois ans, les enfants et adolescents et leurs représentants légaux peuvent accéder à leur dossier sur demande écrite et un accompagnement à la lecture peut leur être proposé.

L'IME peut transmettre des éléments du dossier à des partenaires extérieurs après autorisation du jeune adulte ou des représentants légaux.

Un classeur qui répertorie les différents contacts pris dans le cadre du service de suite a été créé.

Après le départ de l'enfant ou adolescent de l'Etablissement, son dossier papier est archivé dans une salle fermée à clé, pour une durée illimitée. Seuls le secrétariat, l'assistante de service social, les cadres intermédiaires, l'infirmière et le Directeur ont accès à ce local.

Les échanges de mails avec les familles sont sécurisés et la confidentialité des informations échangées garantie.

Un système de communication par SMS, à destination des familles est mis en place.
Nous transmettons ainsi les informations liées aux changements de transport, au rappel des dates de fermetures de l'Etablissement, etc…

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nouveau cadre juridique de l'Union européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel des utilisateurs est entré en vigueur le 25 mai 2018. Un travail sera initié en partenariat avec le service qualité du Siège social de l'APAJH Aude afin de répondre à ce nouvel enjeu.

5e partie :
Perspective à 5 ans

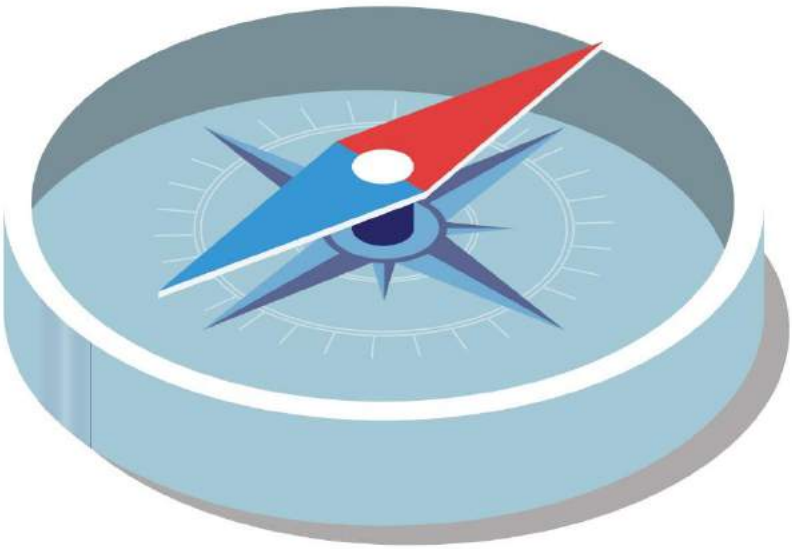

5ème Partie : PERSPECTIVES A 5 ANS

Nos perspectives à 5 ans sont élaborées à partir :

- De la situation singulière de notre environnement architectural et des adaptations techniques à apporter
- Des orientations du PRS OCCITANIE et des besoins repérés du territoire
- Des 10 engagements de l'APAJH et la mise en œuvre des axes de la démarche « une Réponse Accompagnée pour tous »

1. Une adaptation architecturale du projet.

Afin de déployer ce projet dans les conditions d'accompagnement souhaitées par l'association, les professionnels et les enfants et adolescents ont besoin d'un environnement architectural adapté.
Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement dont la temporalité est concomitante avec le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens nous proposerons les adaptations suivantes :

Les locaux d'accueil de jour et d'internat seront rénovés (sanitaires, isolations thermique et phonique, climatisation, accessibilité PMR).

Trois studios autonomes seront créés pour les internes les plus âgés.

Les ateliers professionnels seront rénovés et un système de chauffage adapté. Les toitures seront refaites. L'atelier poterie/arts plastiques sera rénové.

La cuisine sera mise aux normes et agréée cuisine centrale pour une capacité de production de 300 repas.

Des espaces de jeux extérieurs seront aménagés et la voirie en mauvais état refaite et adaptée aux personnes à mobilité réduite. A terme, un city parc sera installé.

Le système de chauffage général sera changé par étapes pour passer à l'énergie renouvelable.

L'accueil du bâtiment administratif sera adapté et modernisé.

Le site sera sécurisé par un portail automatique avec code digital et visiophone et par la réfection des clôtures le nécessitant. L'organigramme des clés de l'ensemble des bâtiments sera complètement changé.

Le financement de l'ensemble de ces évolutions est inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) proposé à l'ARS dans le cadre du CPOM.
Les travaux nécessaires à la mise aux normes accessibilité seront ainsi diminués de 471 576 €, s'élevant à 124 800 € au lieu de 596 376 € prévus initialement sans les rénovations aujourd'hui prévues..

2. Un réseau de communication interne et externe modernisé.

Il s'agira de déployer un système de communication fiable et moderne afin de se mettre à niveau avec les potentiels technologiques actuels. Cela permettra le partage rapide et fiable des informations en interne, la documentation et l'exploitation du logiciel de Gestion du Dossier Informatisé (GDI) en externe.

3. Le Projet Personnalisé d'Accompagnement : Un outil modernisé.

Un travail est en cours au sein de l'association sur la création du dossier informatisé de l'usager intégrant le modèle et le mode opératoire du PPA se référent à la nomenclature SERAFIN PH.

A ce document seront jointes des grilles d'évaluation permettant de mettre en avant des objectifs d'accompagnement quantifiables et mesurables.

Ce nouveau modèle de PPA ainsi que sa procédure permettront de globaliser la formalisation des objectifs Il sera plus simple à renseigner par rapport à l'outil actuel.

4. L'anticipation de la sécurité complétée :

Des plans bleus (canicule et grand froid) seront formalisés, ainsi qu'une procédure de gestion des déchets d'activités de soins.

5. Une préparation à la vie autonome : le projet autonomie.

Elaboré en paliers progressifs, ce projet s'intègre dans le projet internat. A l'adresse des plus âgés, il s'applique à préparer à leur future vie d'adulte les jeunes adultes destinés à travailler en ESAT. En effet, les dispositifs d'hébergement pour adultes travaillant en ESAT sont en pleine mutation et modernisent leur accompagnement en proposant aujourd'hui des modes d'habitat inclusif multiformes avec pour objectif d'habiter ensemble, chez soi et dans la cité.

Ainsi, les trois studios prévus dans le foyer du parc permettront un apprentissage progressif de la vie quotidienne en autonomie, en sécurité et à proximité du collectif et de l'encadrement éducatif.

Les apprentissages proposés aborderont l'organisation des déplacements entre l'IME, Narbonne et le Département, l'élaboration des menus et la réalisation des courses en fonction d'un budget défini, la confection de plats simples et la réalisation partagée des tâches domestiques.

6. La mixité s'installe à l'internat

La mixité est actuellement proposée uniquement sur les temps d'externat mais le sera sur l'internat dès la rentrée 2019/2020. Le projet éducatif d'internat ne s'en trouve aucunement modifié ni complété, hormis la présence de jeunes filles en internat de semaine et l'inscription de cette modalité dans le PPA de celles pour qui cet accueil est préconisé.

7. L'IME va développer ou initier des actions visant à renforcer l'accès aux droits

Il s'agit d'initier la participation des enfants ou jeunes à l'élaboration et la réactualisation du règlement intérieur, du livret d'accueil et du contrat de séjour pour les jeunes adultes, avec pour objectif de leur rendre les documents accessibles par une communication adaptée. Il conviendra de former les représentants des enfants ou jeunes au CVS ainsi que ceux des familles, en s'appuyant sur les supports de la fédération APAJH.

Nous poursuivrons également l'information et la formation des professionnels sur le droit des enfants ou jeunes accueillis et sur le soutien à l'exercice de ce droit (formation bientraitance, réflexion éthique, appropriation des Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles…).

L'IME prévoit d'effectuer des enquêtes de satisfaction en direction des familles et des enfants, adolescents ou jeunes adultes, tous les 3 ans.

8. Augmenter la souplesse d'accueil et éviter les ruptures de parcours

C'est un de nos dix engagements à l'APAJH (n°5) : Il serait souhaitable de proposer 3 places de plus pour la file active, dans l'agrément de l'IME, afin de répondre aux demandes d'accueil provisoire

ou séquentiel avec plus de souplesse encore. Des démarches dans ce sens, seront effectuées prochainement auprès de l'ARS.

Une commission interdisciplinaire d'analyse des situations à risque de rupture de parcours sera mise en place de façon transversale au niveau du secteur enfance de l'APAJH Aude et une autre avec le secteur adulte (engagement n°4).

9. Un renforcement des prestations du service social de l'établissement au service des aidants.

Une plaquette d'information sur les différentes administrations, CAF, MDPH, associations… sera élaborée par le service social et mise à disposition des usagers et de leur famille (Engagement n°6).

Les assistantes de service social des 4 IME de l'APAJH Aude travaillent à une formalisation commune du service de suite en termes d'objectifs, de moyens, des professionnels concernés et d'outils adéquats. Cette formalisation sera intégrée à chacun des projets d'établissement.

10. Un réseau en développement.

Poursuivre le développement des partenariats avec les structures pour adultes est un objectif permanent. Le CASPS (Comité d'Accessibilité Socio Professionnelle et Scolaire) s'attellera à développer le partage des connaissances et des expériences entre jeunes, à développer les partenariats avec les ESAT et Foyers de vie du département, des départements voisins et de la région. (Engagement n° 10 : développer les conventions de coopération).

11. Une optimisation du dispositif organisationnel.

Dans le cadre d'une projection future d'un fonctionnement de l'établissement en dispositif il conviendra dans le cadre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de rééquilibrer les moyens en accompagnement direct et de pouvoir ainsi accompagner le changement dans nos pratiques (engagement n°7).

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences prévoit comme présenté en page 47, un dispositif rénové, adapté aux compétences actuelles des professionnels et aux besoins des usagers. La coordination de projet, d'équipe et de parcours est aujourd'hui une des compétences importante et avérée du référentiel métier des éducateurs spécialisés et des éducateurs techniques spécialisés.

Le surveillant de nuit fait aujourd'hui partie de l'équipe logistique par son statut sur la convention collective applicable à l'établissement. Pour cette raison, il n'est pas suffisamment qualifié pour utiliser une expertise éducative, ou du moins une approche médico-psychologique.
L'IME veillera donc à former le veilleur afin qu'il acquiert la qualification adéquate et l'associera dans la mesure du possible à certaines réunions d'équipe.

Enfin, il conviendra d'envisager une procédure de changement régulier d'unité éducative pour les professionnels afin de maintenir une dynamique et de favoriser la distanciation nécessaire à une posture professionnelle adaptée.

12. Un Processus d'amélioration continue de la qualité optimisé.

La Démarche qualité sera le support du travail à mener sur les mises à jour et mutualisations des différents outils et supports (règlement de fonctionnement, procédure d'admission, fiche signalétique individuelle, procédure du PPA, etc…).

Le processus mérite d'être actualisé et adapté à l'évolution du secteur et à l'organisation associative. Ce travail sera mené avec le Responsable Qualité Sécurité Environnement associatif et pourra être mutualisé sur les 4 IME.

Le référent qualité de l'établissement disposera d'un réel temps pour s'y consacrer ainsi que d'une formation en la matière, afin d'exercer pleinement son expertise et l'animation du groupe qualité de l'IME.

13. Le déploiement d'une inclusion scolaire affirmée.

Objectif régional du Projet Régional de Santé OCCITANIE, l'externalisation des Unités d'Enseignement pédagogique sera opérée progressivement jusqu'à ne garder en interne que les élèves en incapacité pleine d'évoluer dans le contexte scolaire ordinaire. Pour ce faire, les admissions seront conditionnées par le maintien partiel dans l'établissement scolaire d'origine et le travail conjoint avec l'inspection académique secteur Handicap permettra de délocaliser nos classes, par la mise à disposition de locaux dans les établissements scolaires ordinaires environnants.
La scolarité partagée sera facilitée par la présence de nos enseignants spécialisés au sein des collèges ou lycées, en permettant pour nos élèves, des immersions séquentielles dans les classes ordinaires ou d'ULIS, avec des allers-retours possibles à la carte.

Un accompagnement éducatif sera le soutien à l'inclusion sociale des jeunes de l'IME dans le contexte scolaire ordinaire.
Ce binôme enseignant/éducateur portera le projet d'inclusion scolaire, prôné par le PRS Occitanie.

Le premier projet d'externalisation, réfléchi et conceptualisé depuis plusieurs années par l'équipe d'enseignant de l'IME, consistera à intégrer l'unité d'enseignement des adolescents en formation préprofessionnelle dans un lycée professionnel de Narbonne. Notre échéance de mise en place sera conditionnée par le rythme imposé par l'éducation nationale.

14. L'adaptation des professionnels à l'évolution des pathologies.

Emergeants il y a quelques années (cf précédent projet d'établissement), les troubles psychiques sont aujourd'hui fréquents dans les orientations en IME, très souvent accompagnés de forts troubles du comportement et de la conduite.
La formation des professionnels (Engagement n°8) devra s'orienter particulièrement vers la connaissance de la gestion des comportements difficiles (troubles de l'attention et de l'hyperactivité, la contention apaisante, la gestion de la violence).

15. Une participation collaborative à l'évolution du pôle enfance de l'APAJH.

Engagement n°2 de la Fédération APAJH « pour accompagner autrement le parcours de vie et offrir une réponse pour tous », les 4 IME de l'APAJH Aude couvrent tous le territoire départemental. Il est essentiel de coordonner les dispositifs et modalités d'admission et d'orientation des usagers dont l'entrée en IME est notifiée par la CDAPH.

Aussi, un dispositif de commission d'analyse pour la prise en compte des droits et besoins de la personne en situation de handicap tout au long de son parcours de vie est en cours d'élaboration.
Il s'appuiera sur la collaboration entre les deux Directeurs, responsables chacun de 2 IME (secteur Ouest et secteur Est du département) qui se rencontreront mensuellement pour faire le point sur les dispositifs et leurs évolutions.

16. Un établissement en démarche de développement durable :

L'établissement s'oriente résolument vers le développement durable en décrétant, dès que l'opportunité économique se présentera, l'abandon de l'énergie fossile et le recours à l'énergie renouvelable pour le système de chauffage de tous les bâtiments.

Le renouvellement des véhicules s'orientera également dès à présent dans la mesure de l'adéquation à nos besoins, vers des modèles électriques.

D'autres actions éducatives ou logistiques seront poursuivies, telles que :

- Maitriser la consommation du papier bureautique.
- Recycler les déchets :
    - Tri du papier, du plastique, des emballages cartons.
    - Collecte des piles, des cartouches d'encre, des bouchons plastiques.
    - Tri des déchets alimentaires en mettant en place un composteur pour les déchets verts.
    - Opération plages propres en partenariat avec la Mairie de Gruissan.
- Introduire des ingrédients biologiques, locaux et de saisons au goûter et à la cantine.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Ces 16 perspectives sont traduites en 16 fiches actions qui permettront le suivi de leur mise en œuvre par le comité de suivi du Projet d'Etablissement (en annexe 4).

ANNEXES

1. Plan d'Amélioration Continue de la Qualité
2. Grille d'évaluation des risques de maltraitance
3. Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
4. Fiches actions du projet d'établissement
5. Tableau des prestations proposées par l'établissement

APAJH
Aude